Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ABERGEMENT-LA-RONCE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5500

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM2 : Servitude de réglementation de l'usage des eaux de la nappe phréatique en aval hydraulique du site de Solvay à Tavaux
- PM3 : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

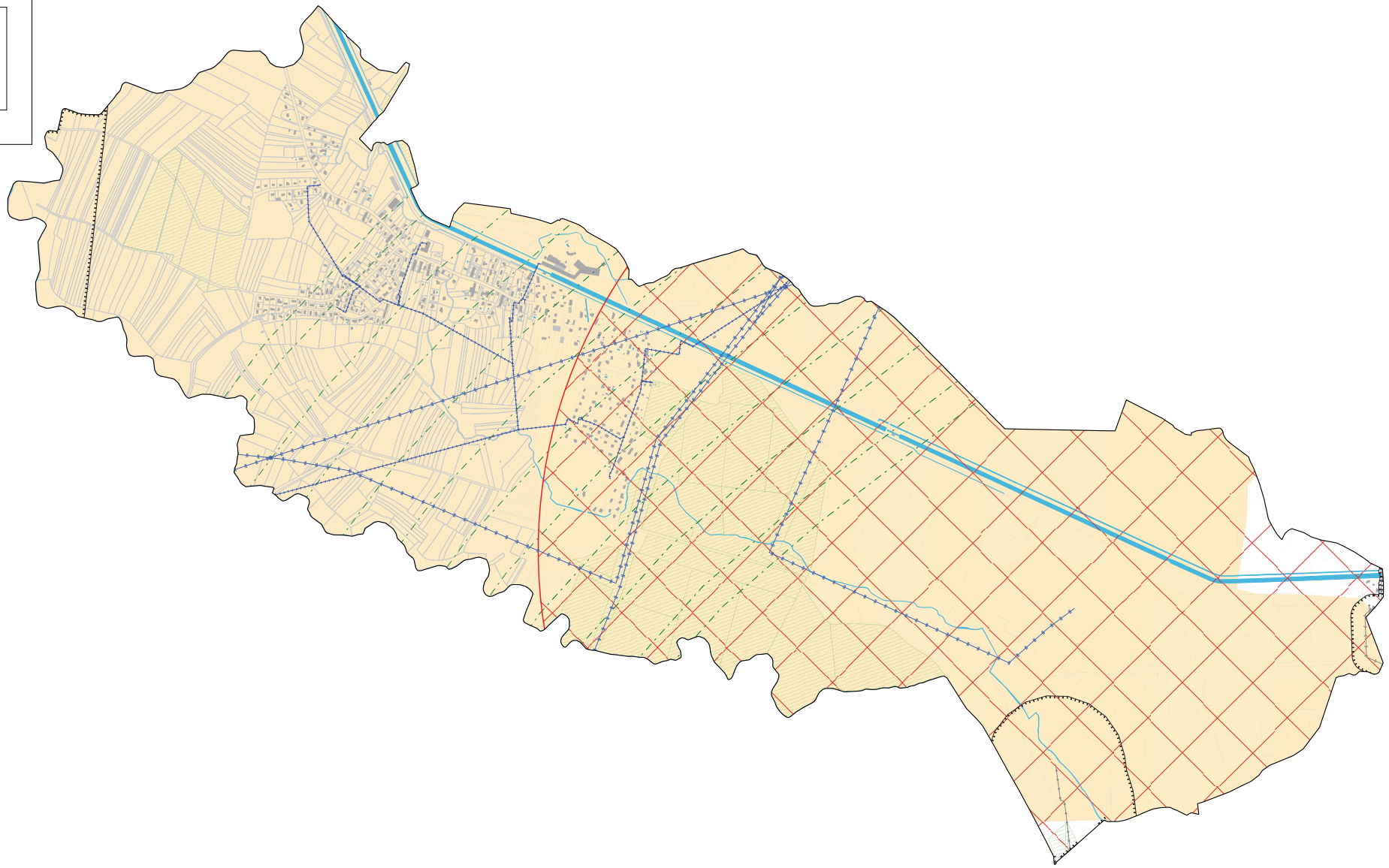

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

AMANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

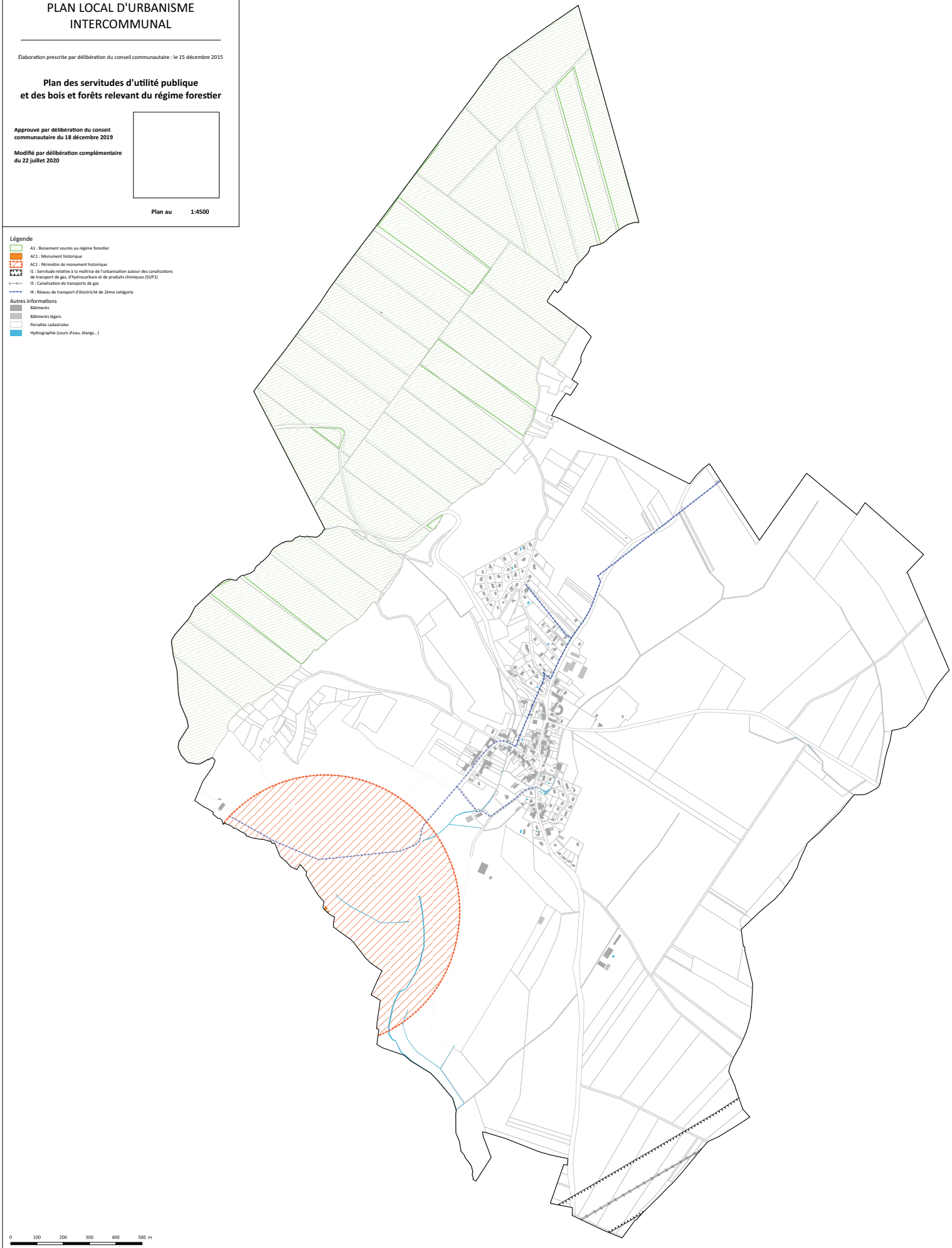

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ARCHELANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4250

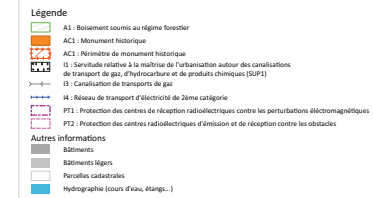

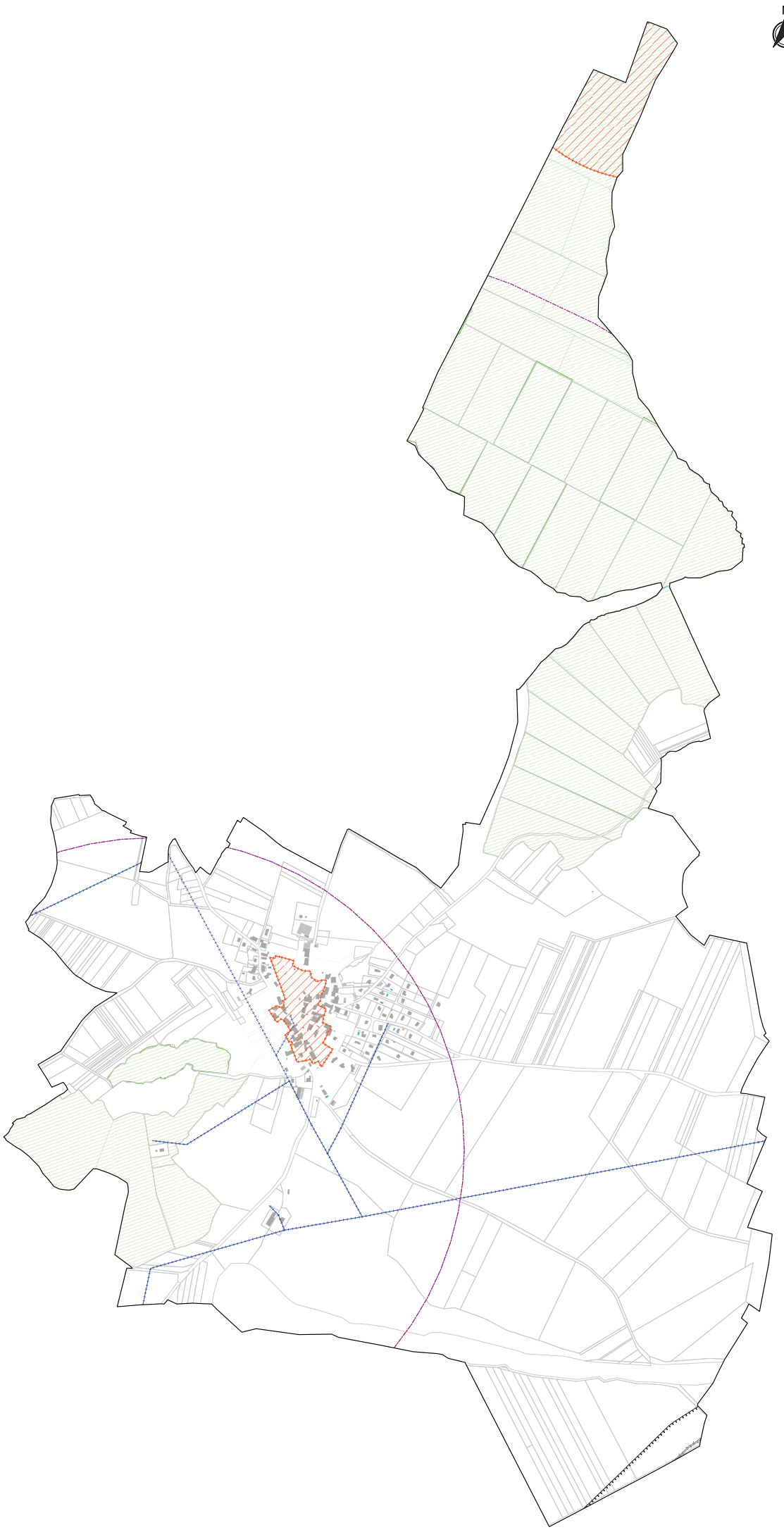

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

AUDELANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3500



Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

AUMUR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4750

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM2 : Servitude de réglementation de l'usage des eaux de la nappe phréatique en aval hydraulique du site de Solvay à Tavaux
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

AUTHUME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4000

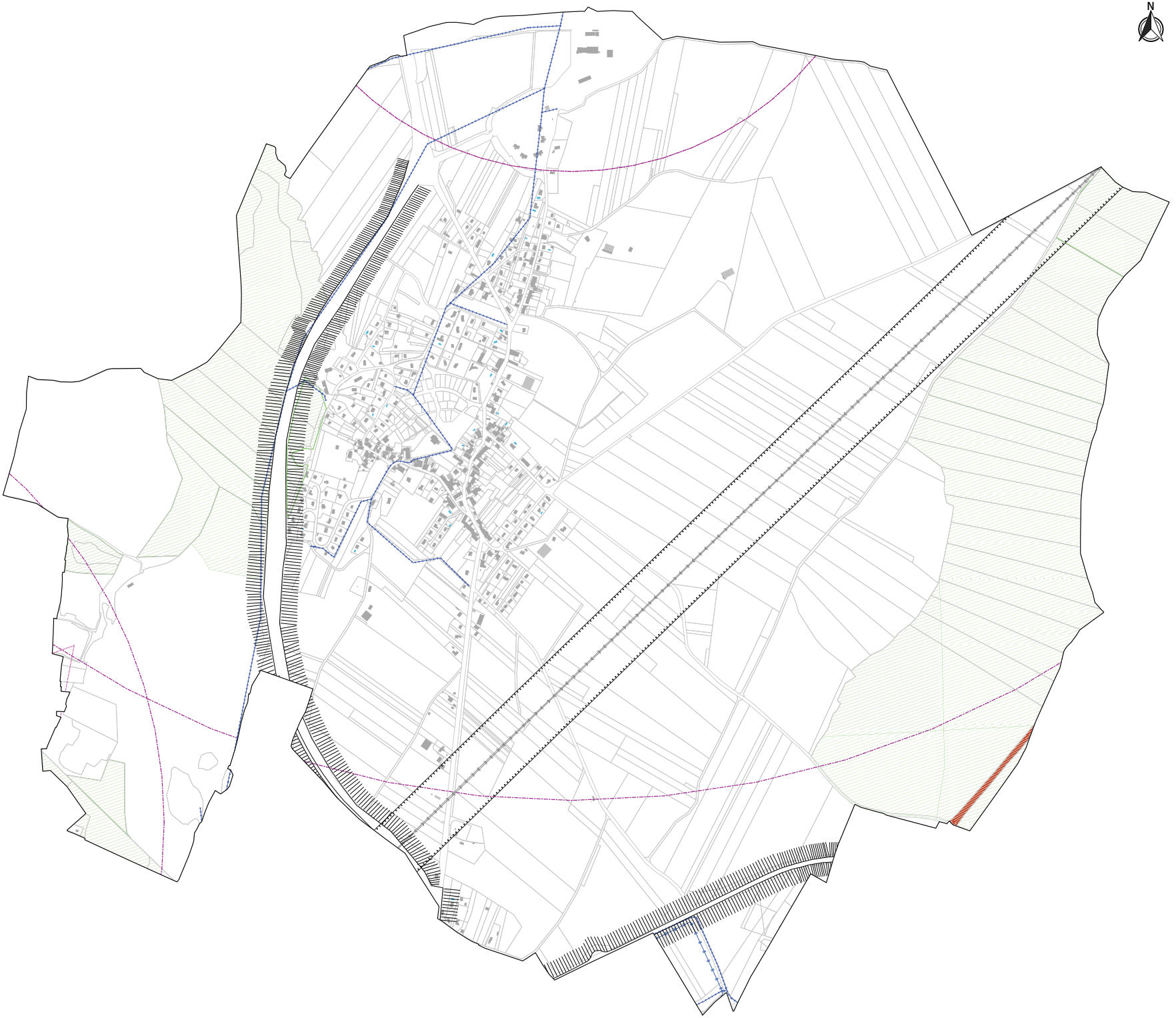

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

AUXANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3500

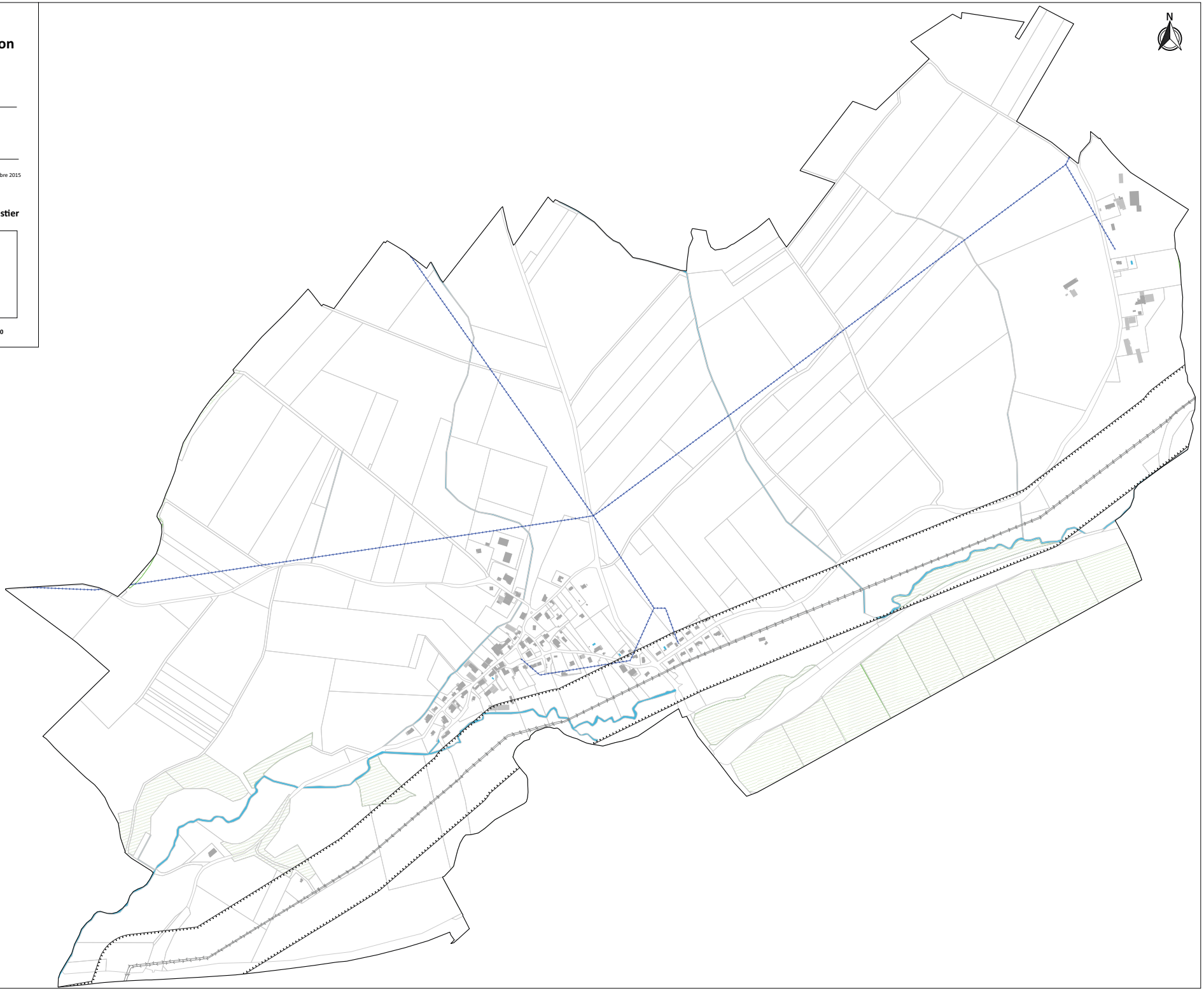

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

BAVERANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3250

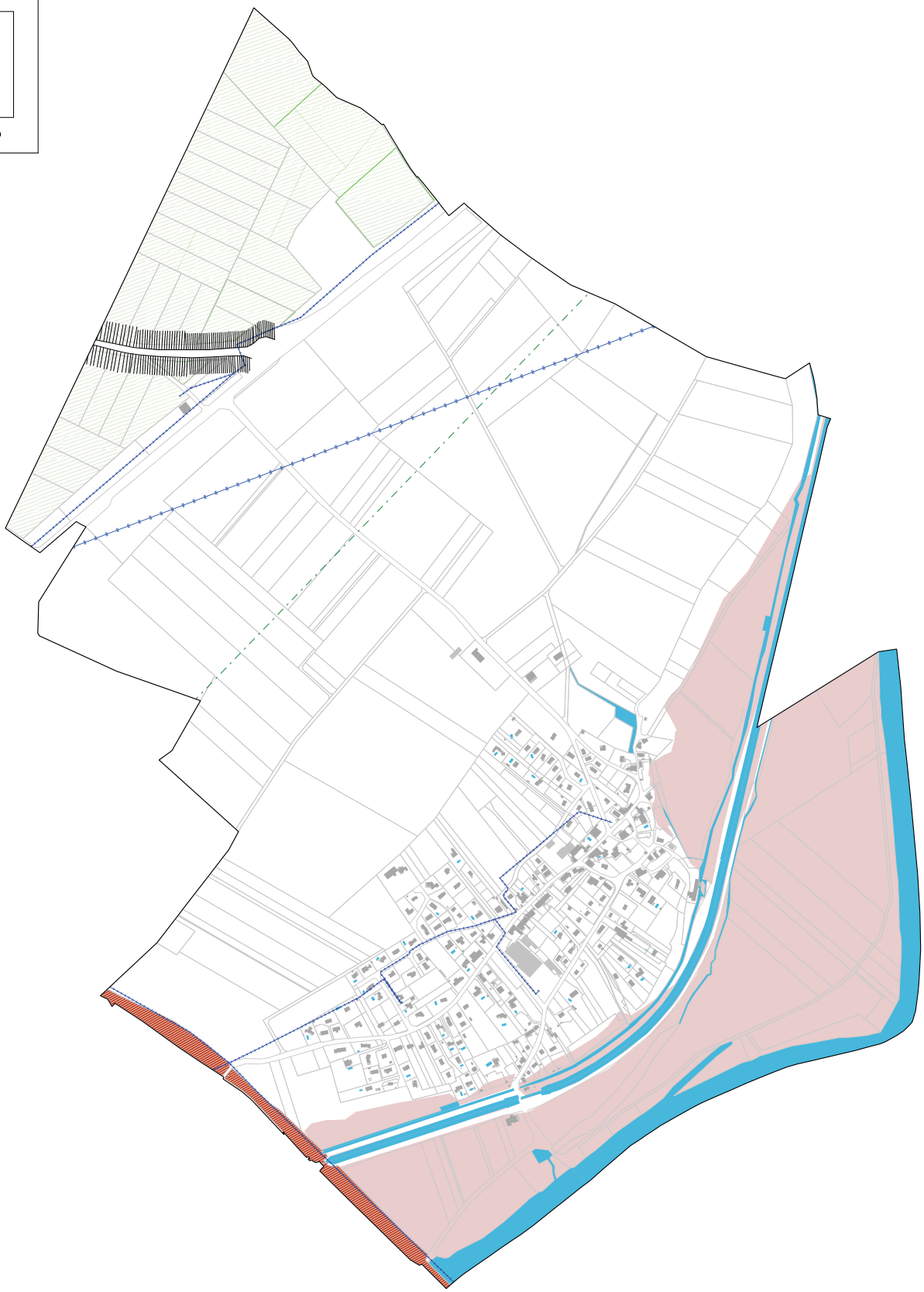

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

BIARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4000

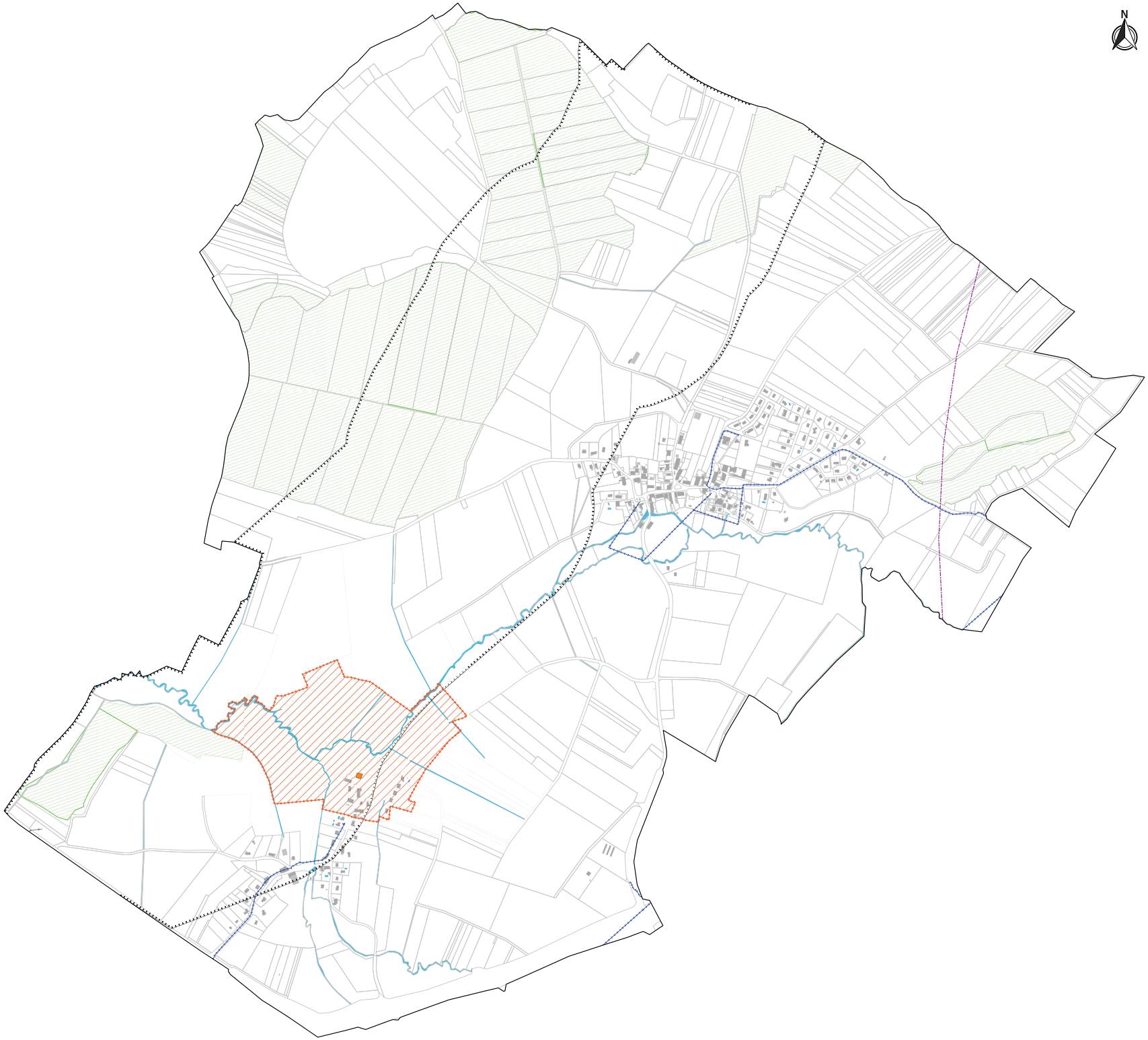

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques (incomplet sur cette commune)
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

BREVANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3750

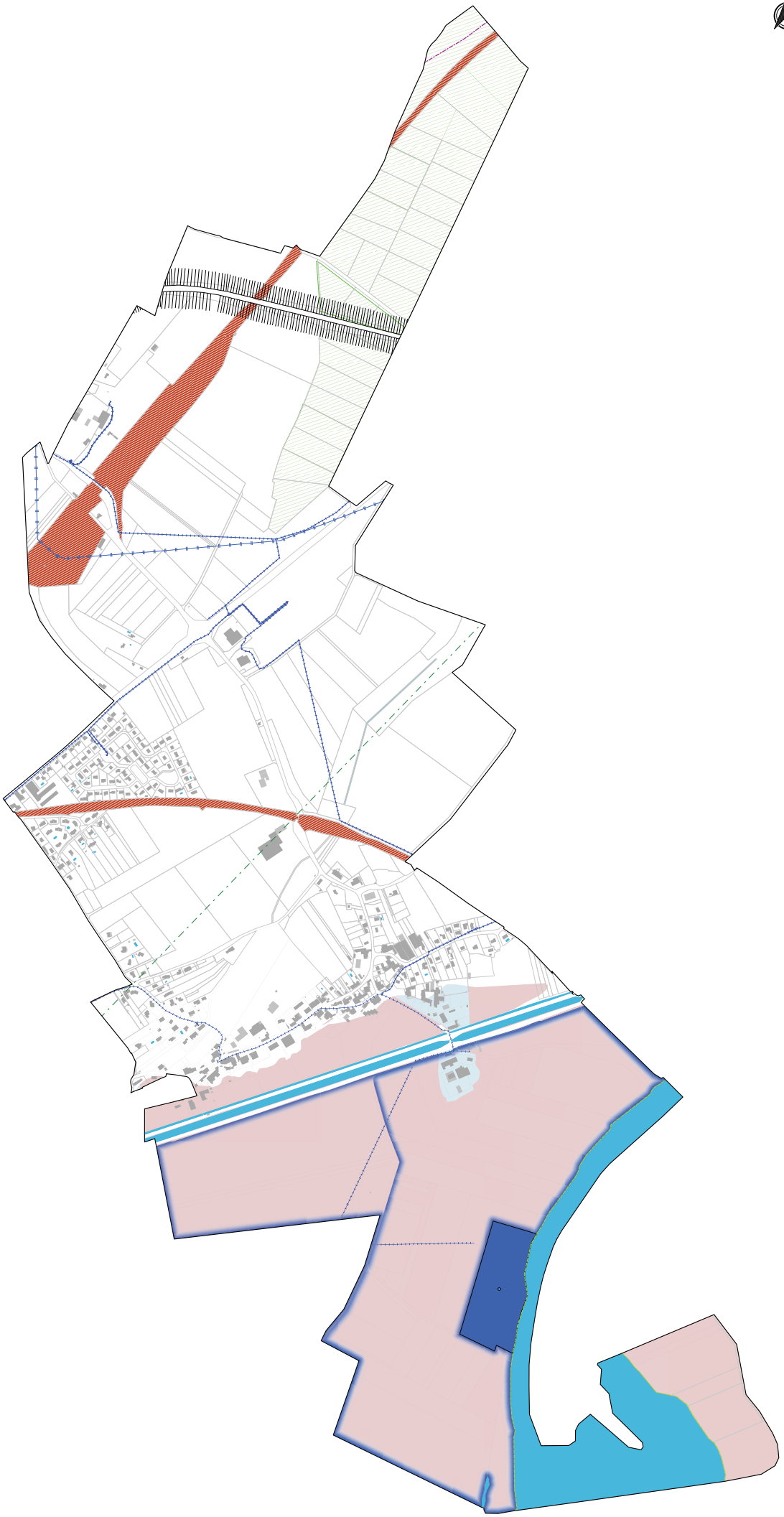

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - Périmètre immédiat
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - Périmètre rapproché
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHAMPAGNEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:6500

Légende

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

NB : d'autres servitudes n'ont pas pu être reportées sur ce plan, elles figurent en annexe du dossier



0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHAMPDIVERS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

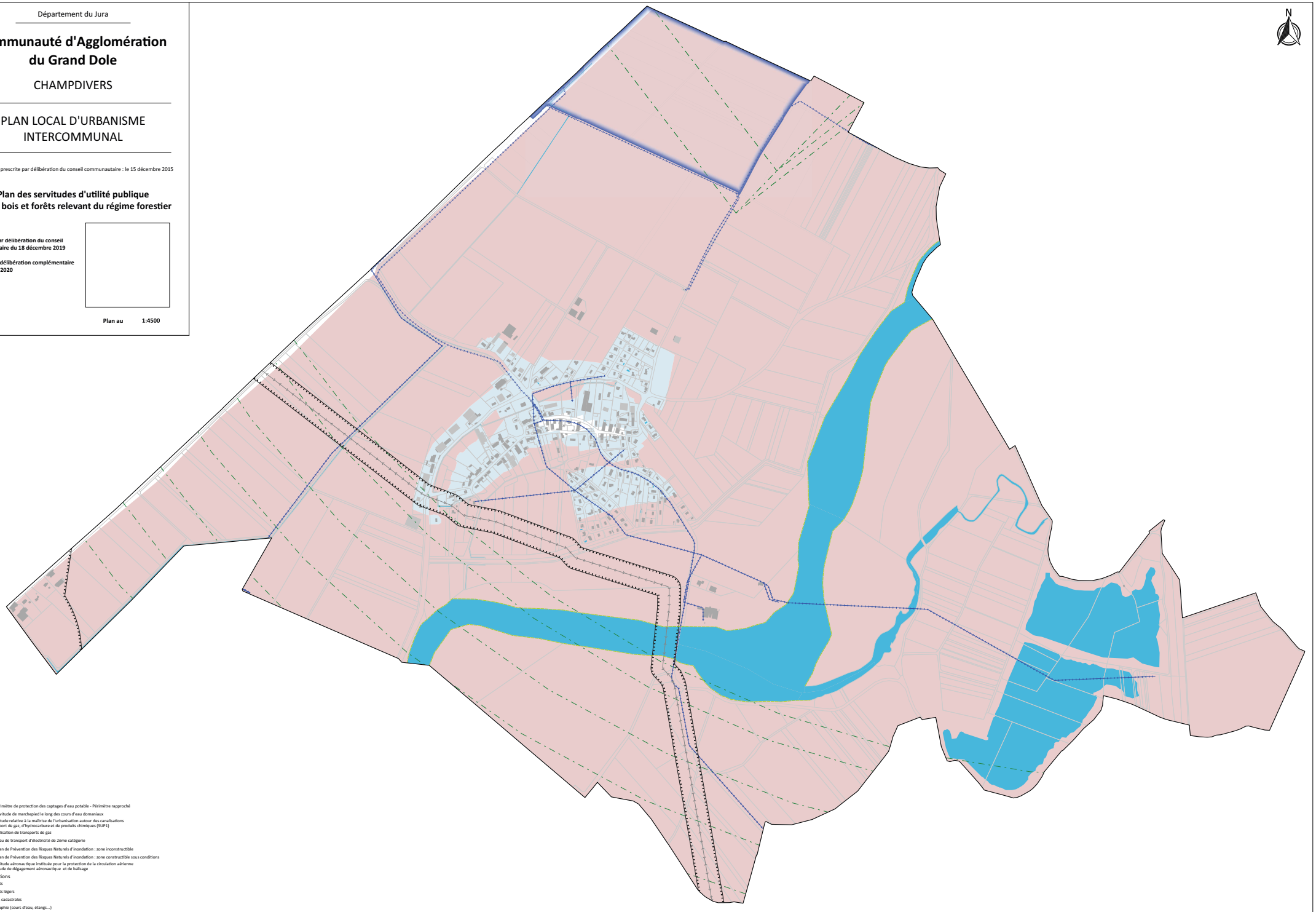

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHAMPVANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:7250

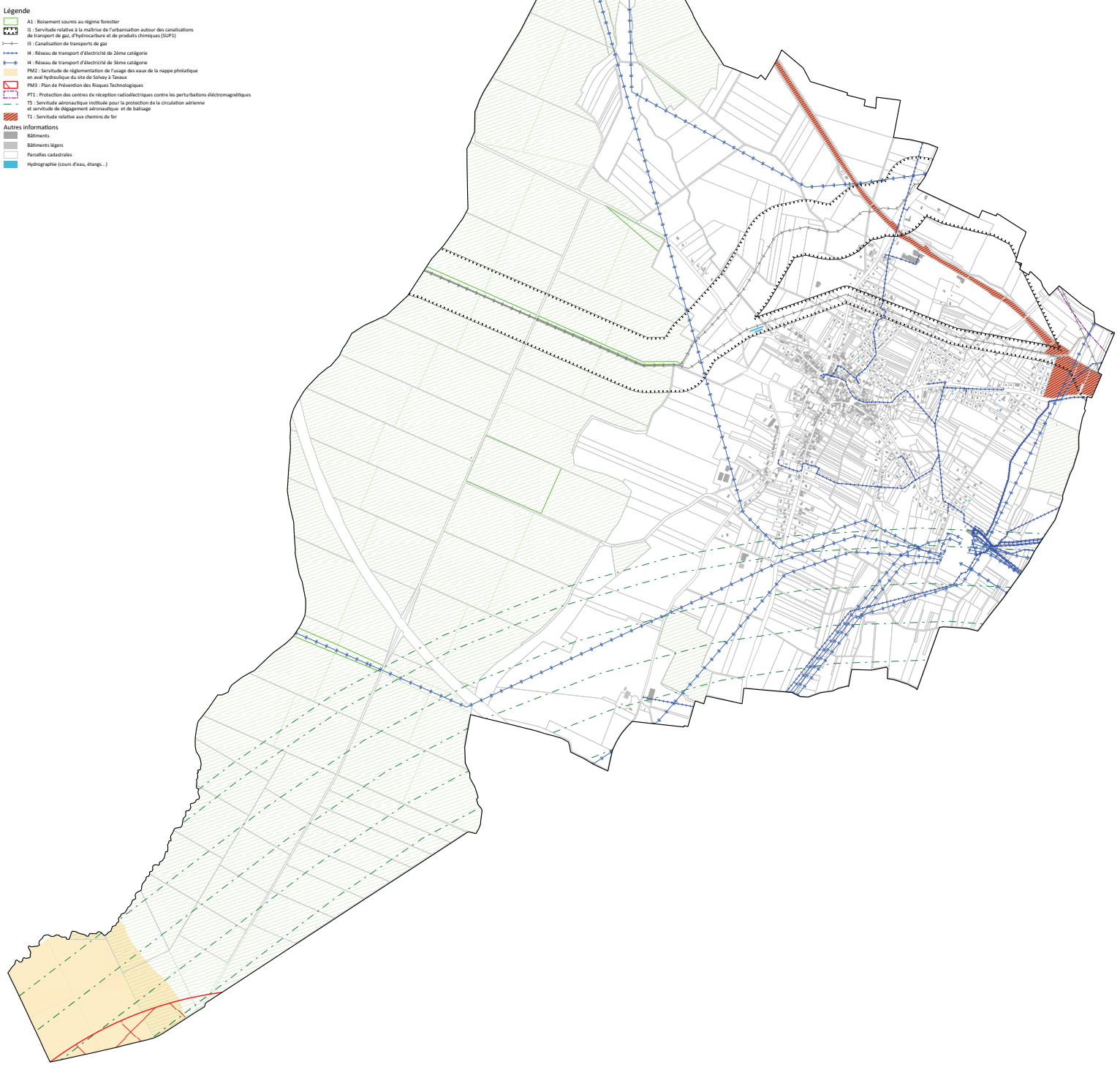

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHATENOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5000

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

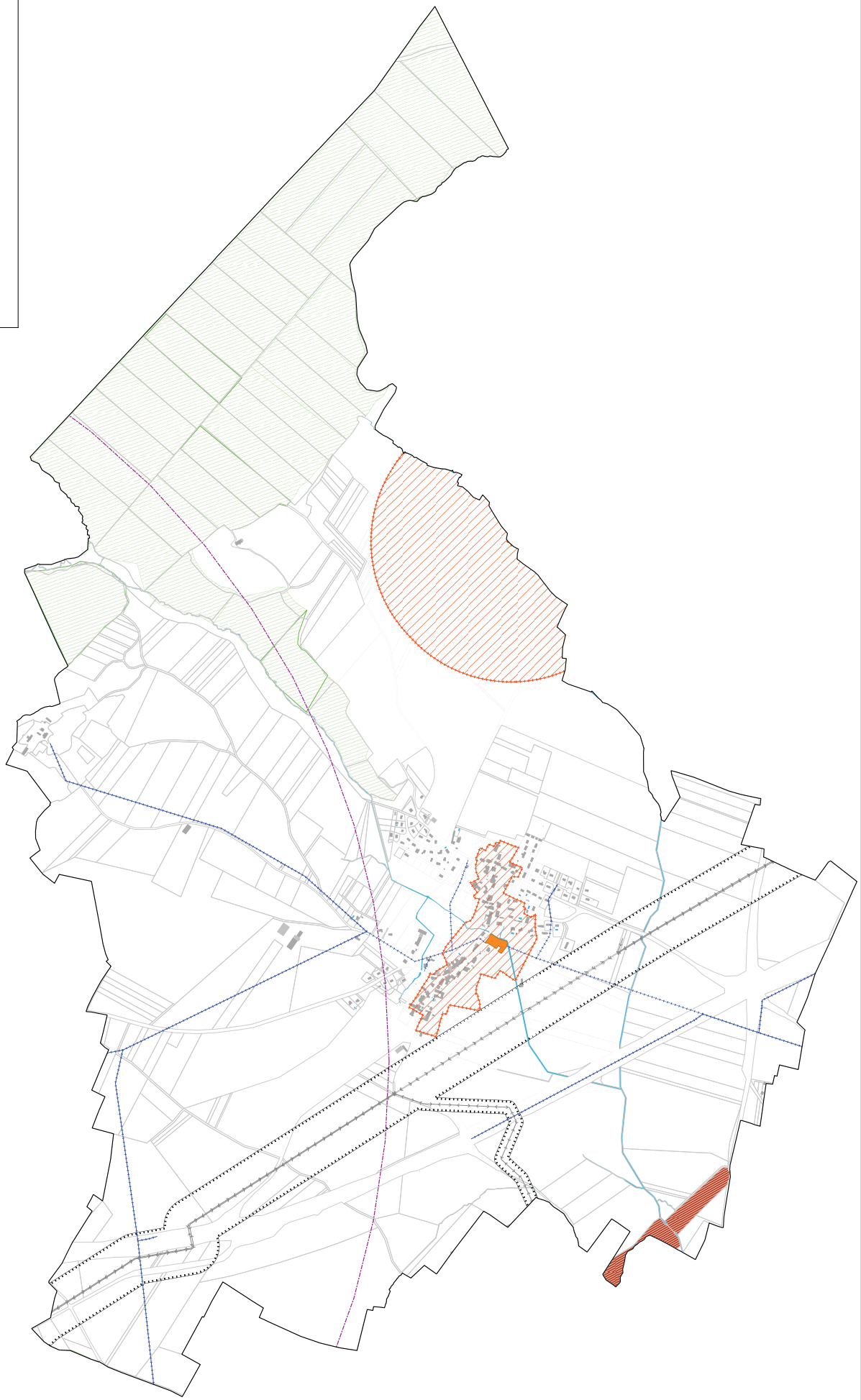

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHEVIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

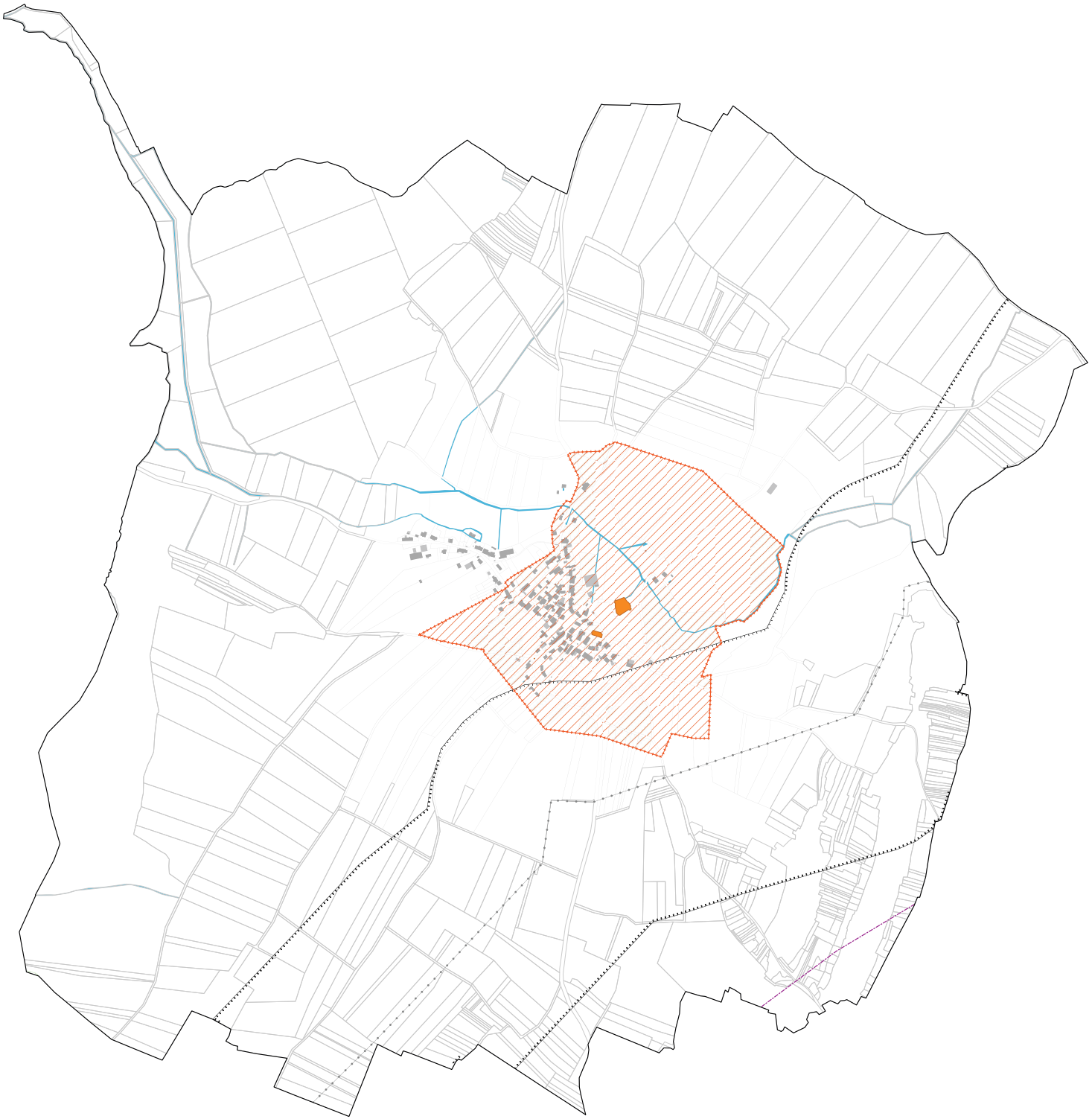

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

NB : d'autres servitudes n'ont pas pu être reportées sur ce plan, elles figurent en annexe du dossier

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHOISEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4750

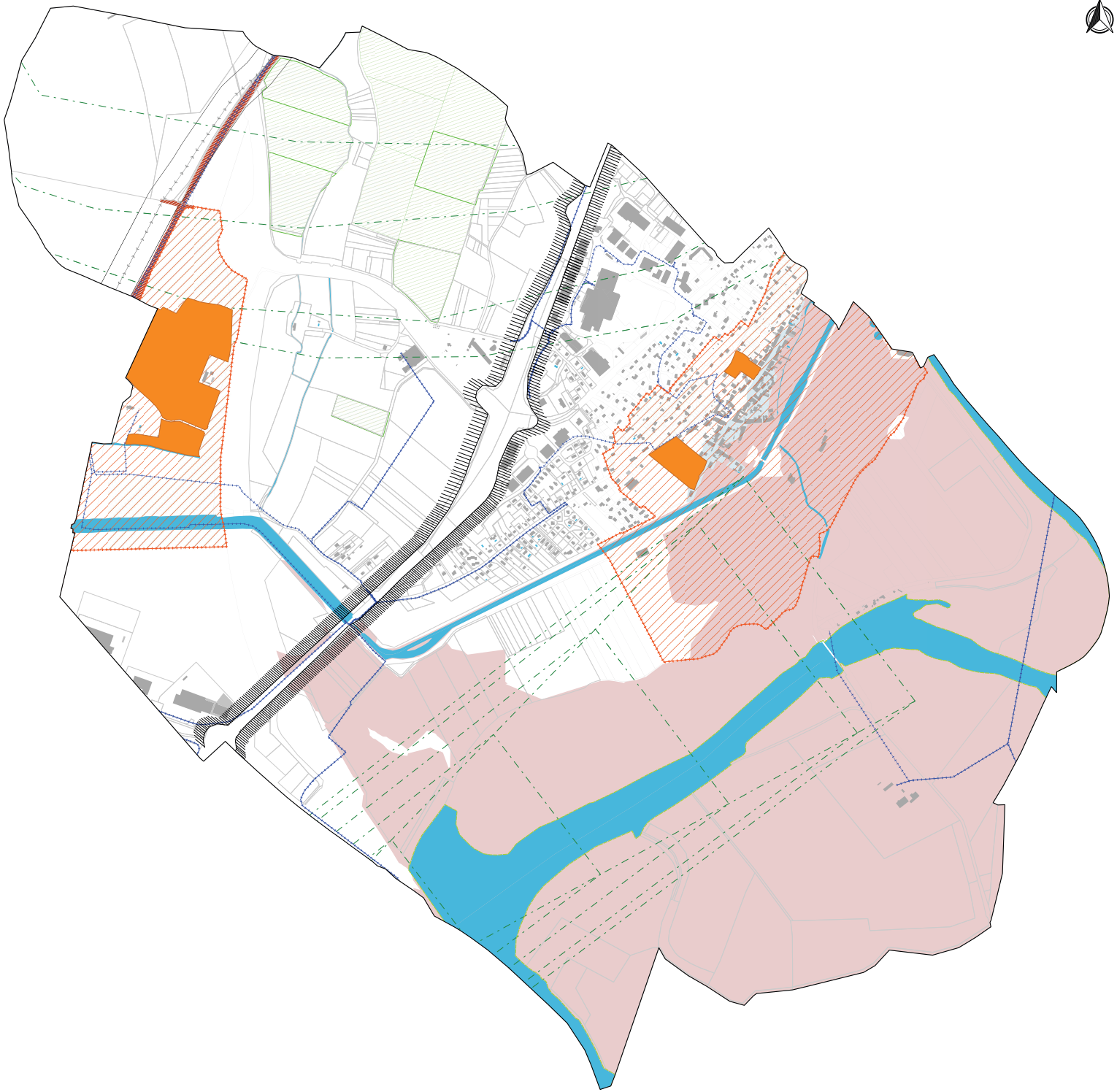

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFIP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CRISSEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

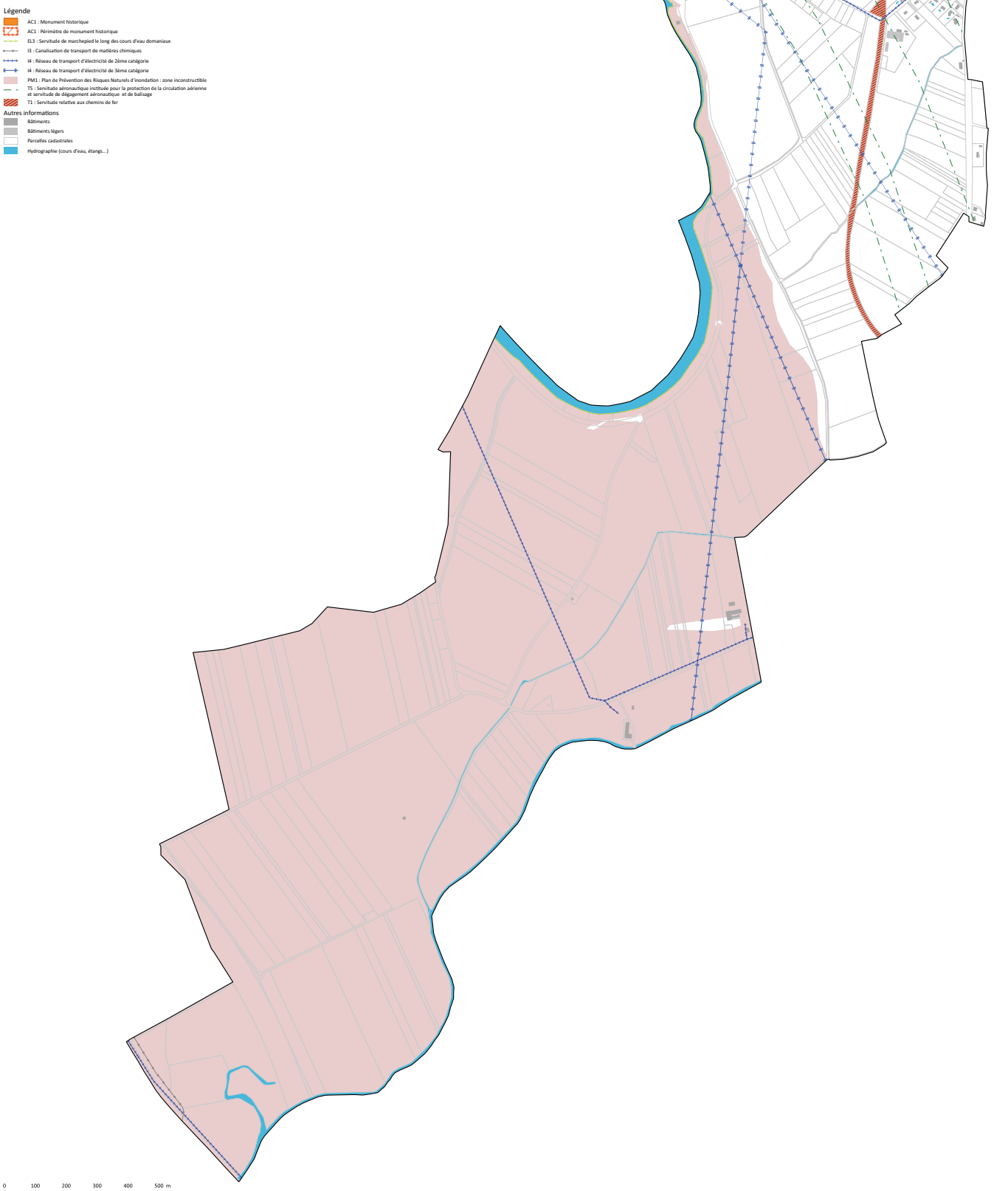

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

DAMPARIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:6000

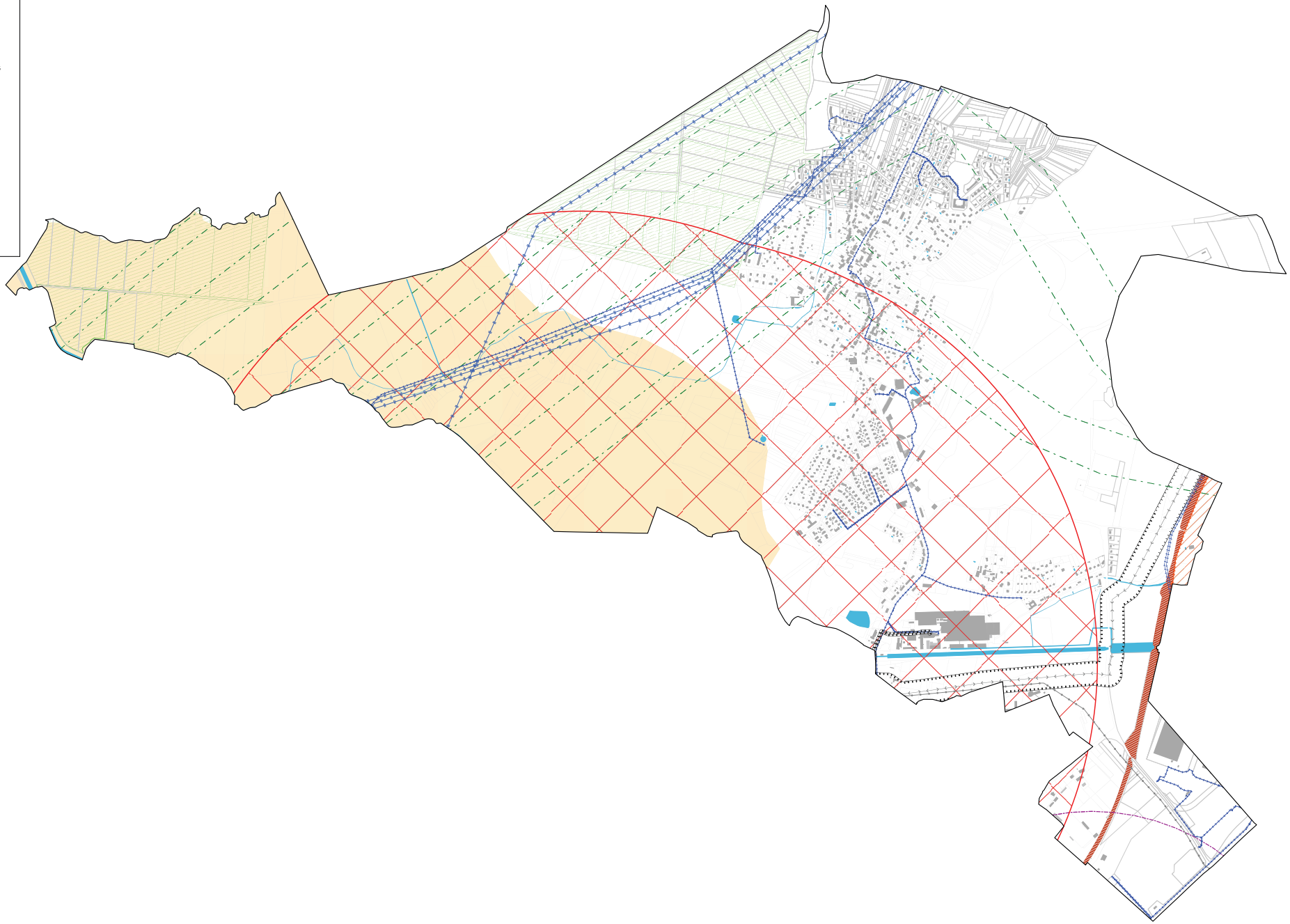

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

DOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:11500

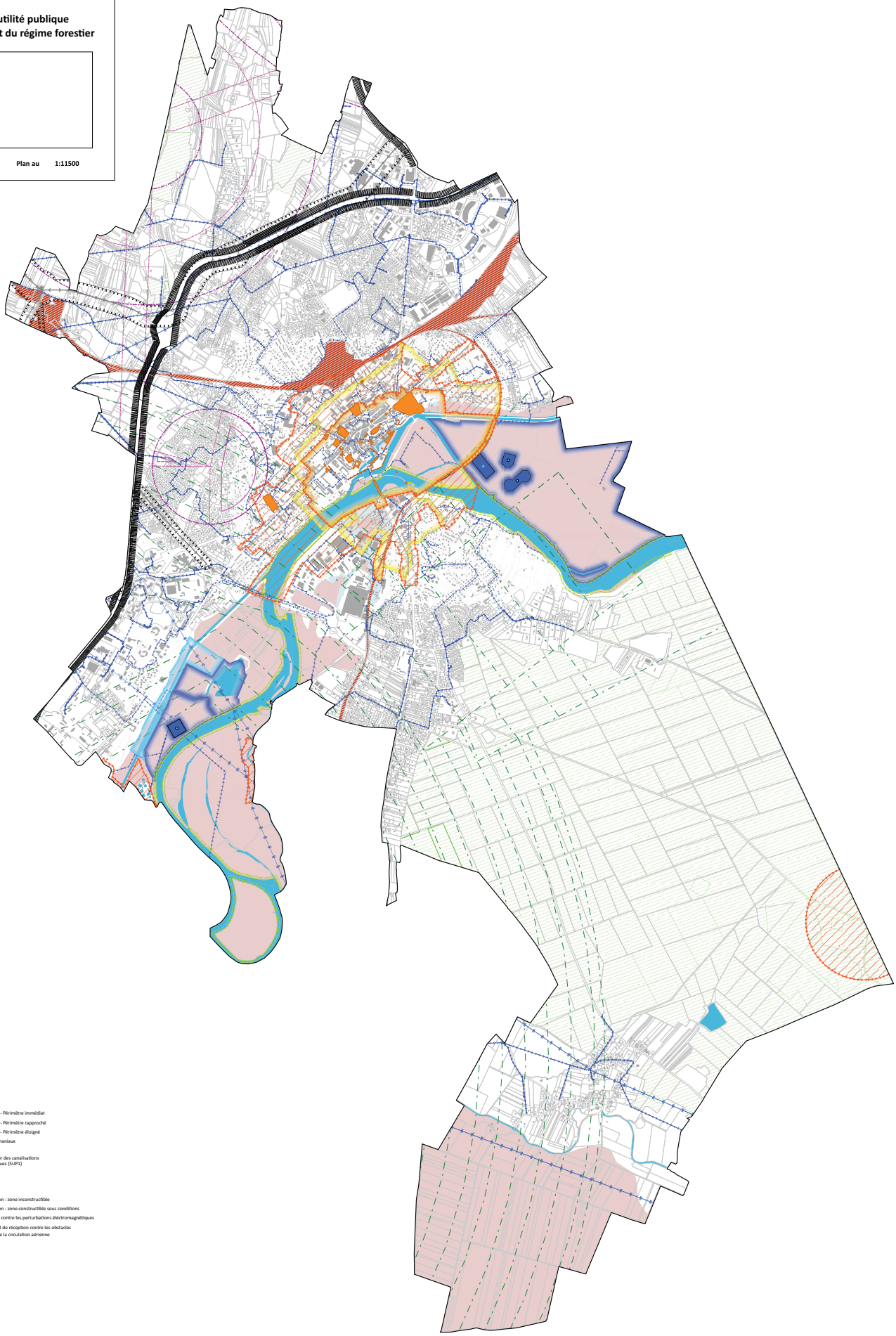

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- AC2 : Site Patrimonial Remarquable
- AC2 : Site inscrit
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - Périmètre immédiat
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - Périmètre rapproché
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - Périmètre éloigné
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ECLANS-NENON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:8000

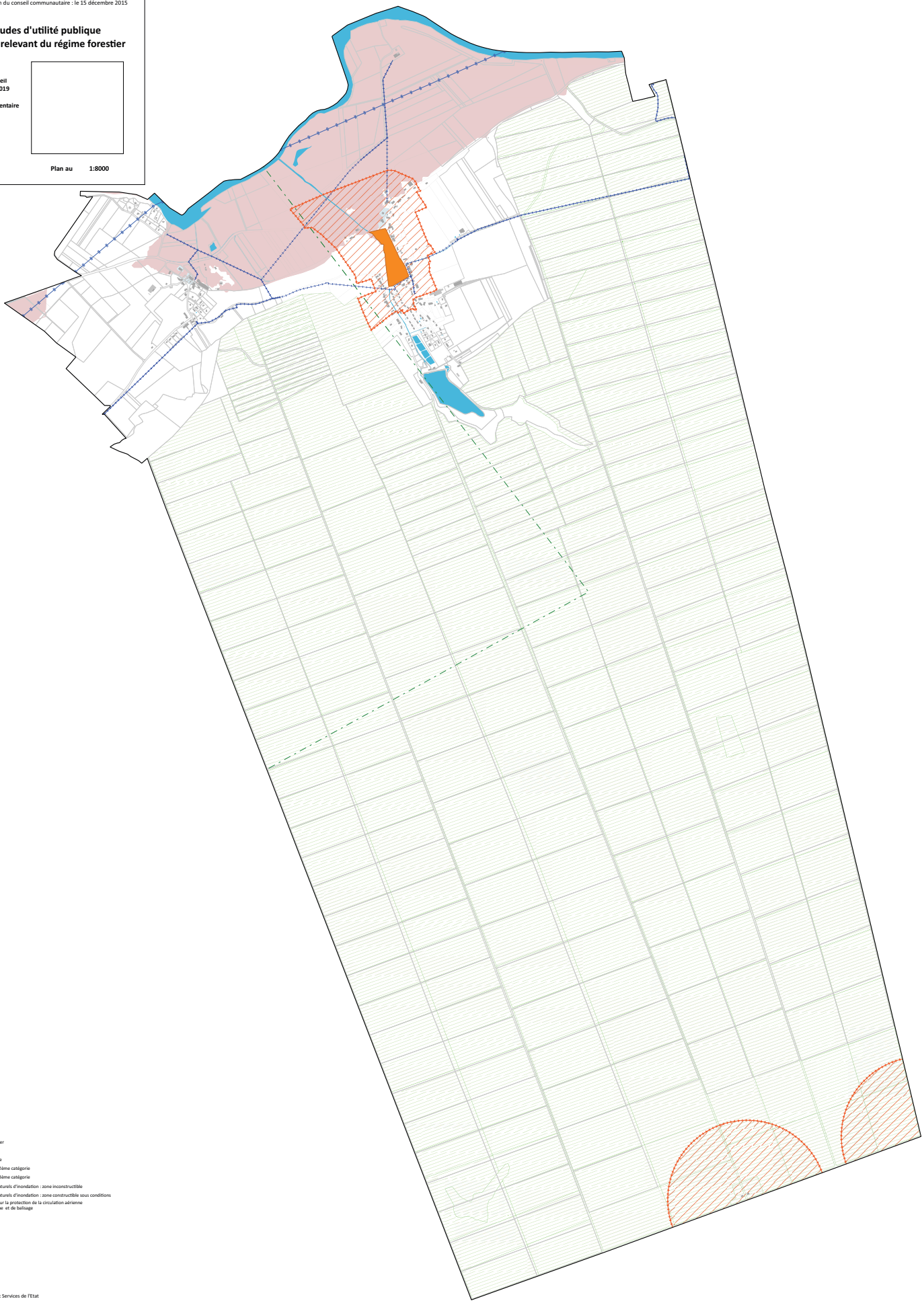

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

FALLETANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:8000

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

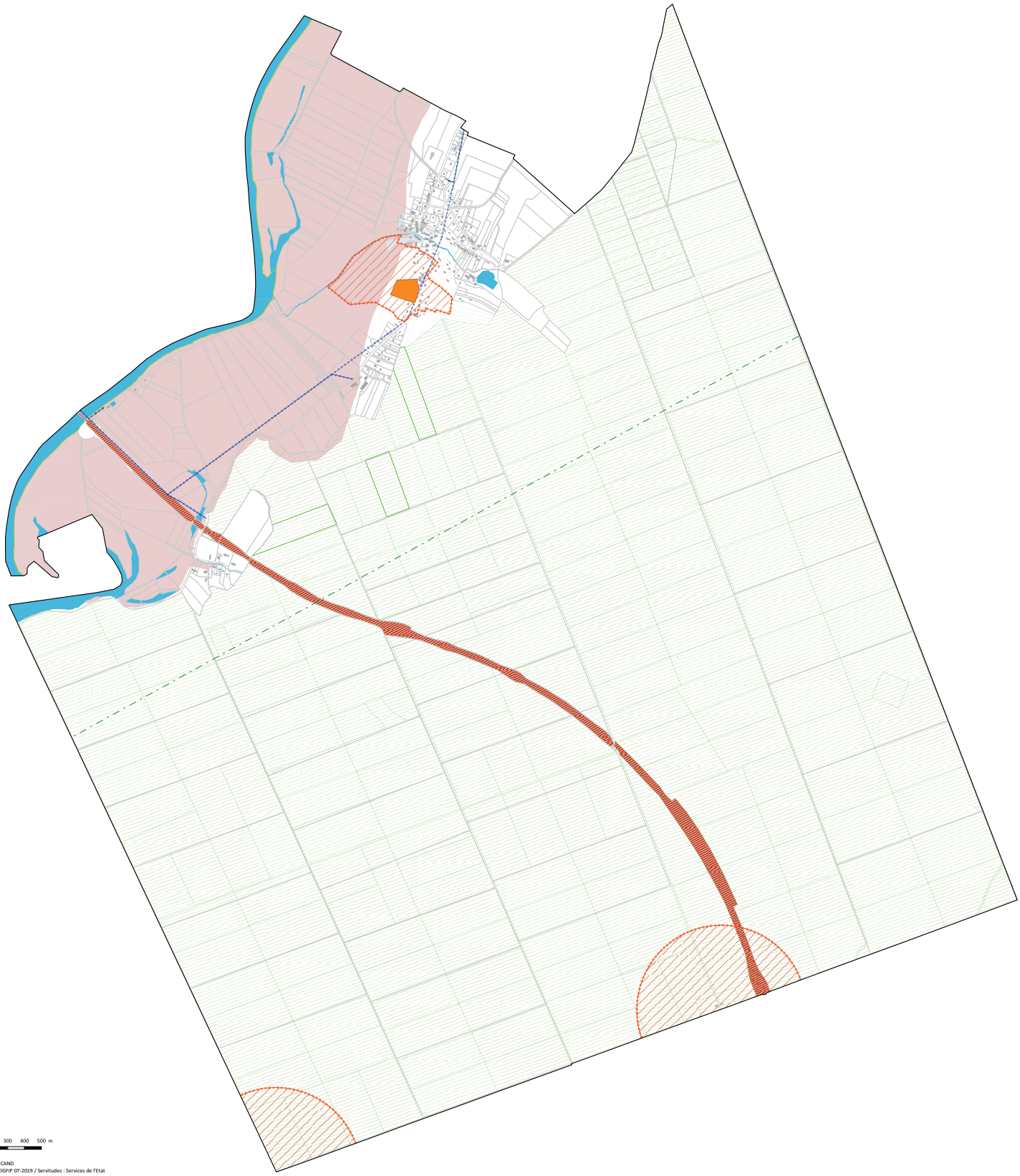

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

FOUCHERANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- EL11 : Réseau routier - servitude de non accès
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)



0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

FRASNE-LES-MEULIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3500

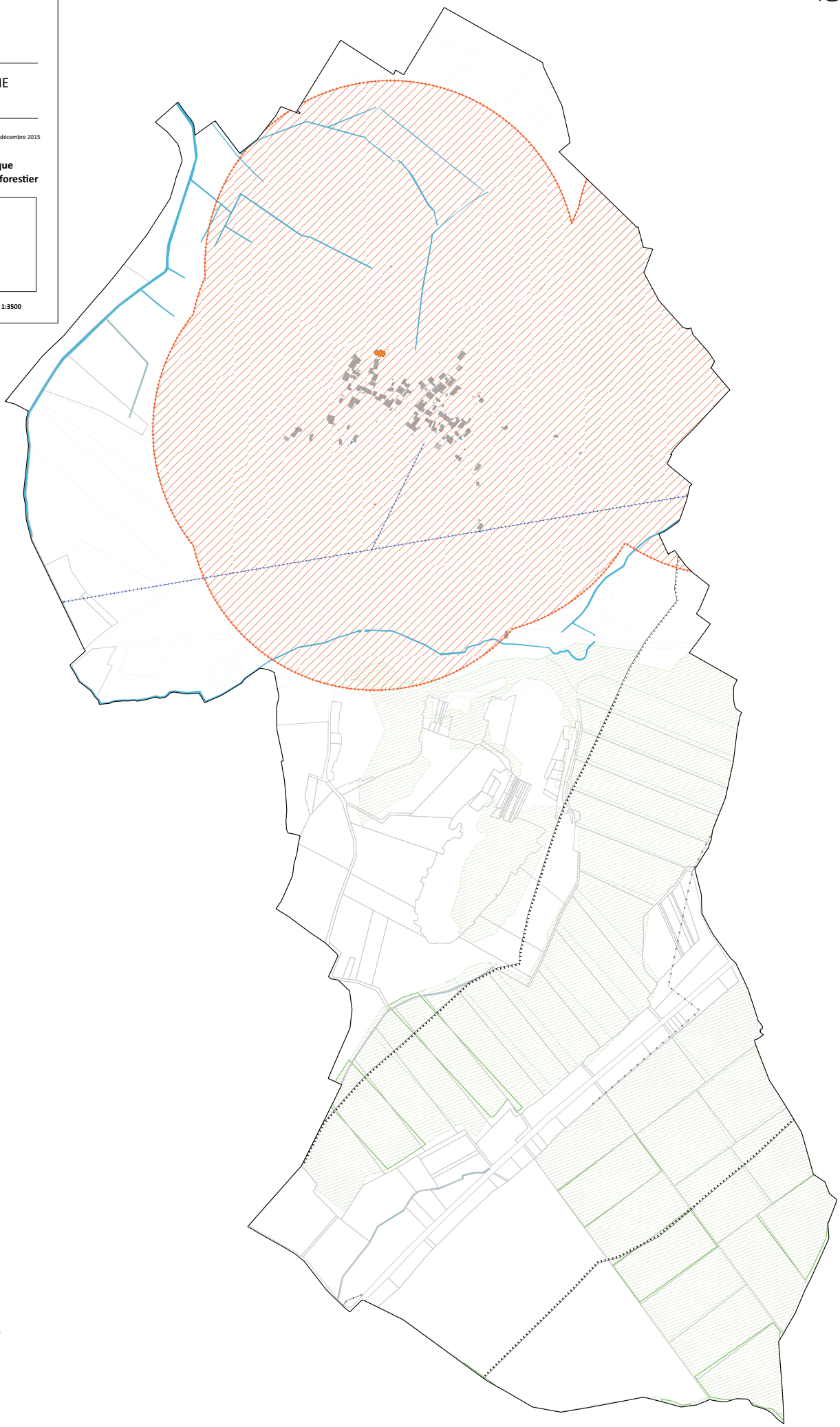

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques (incomplet sur cette commune)
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

GEVRY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4000

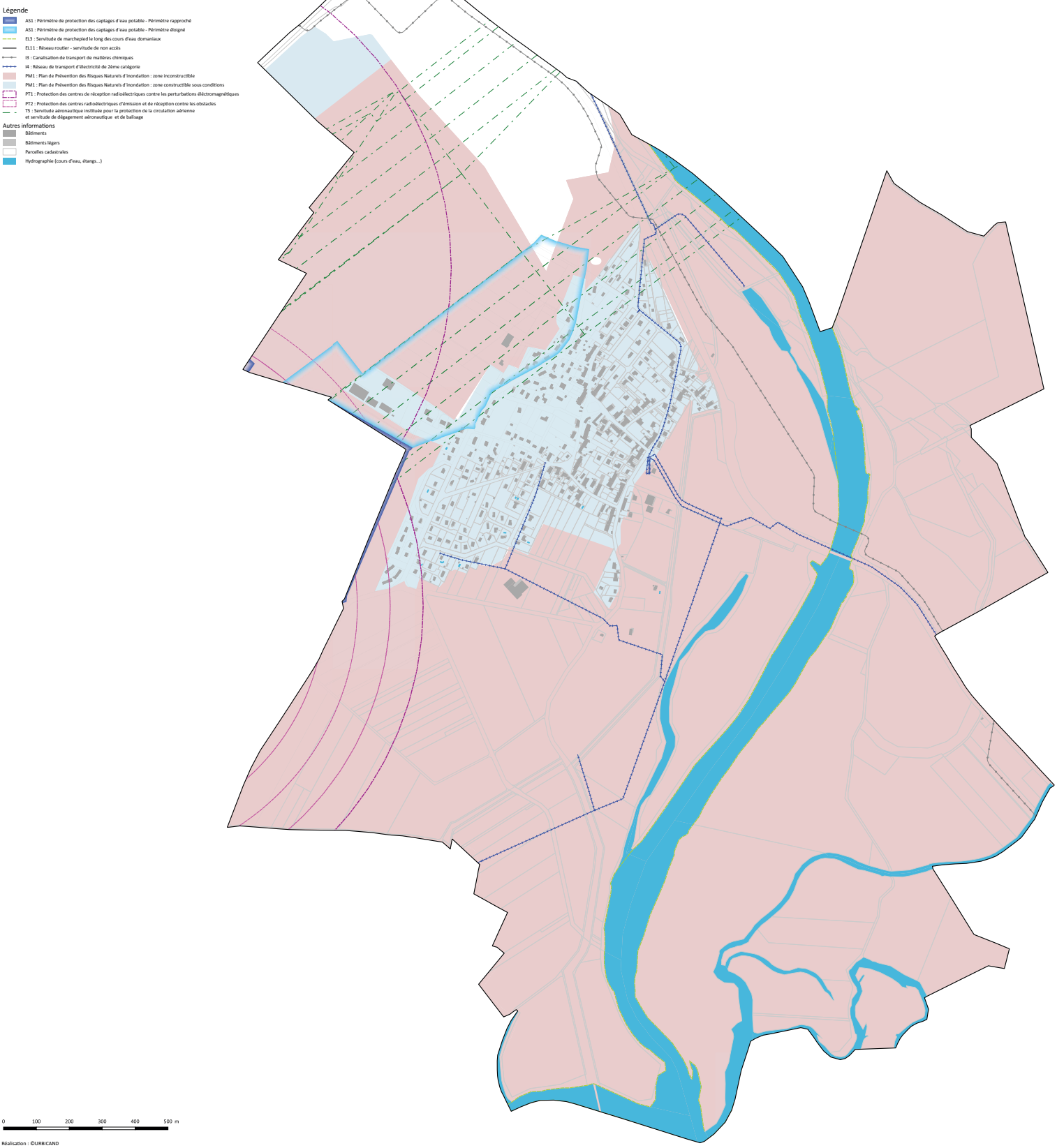

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

GREDISANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3000

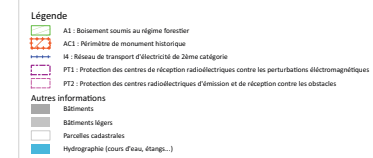

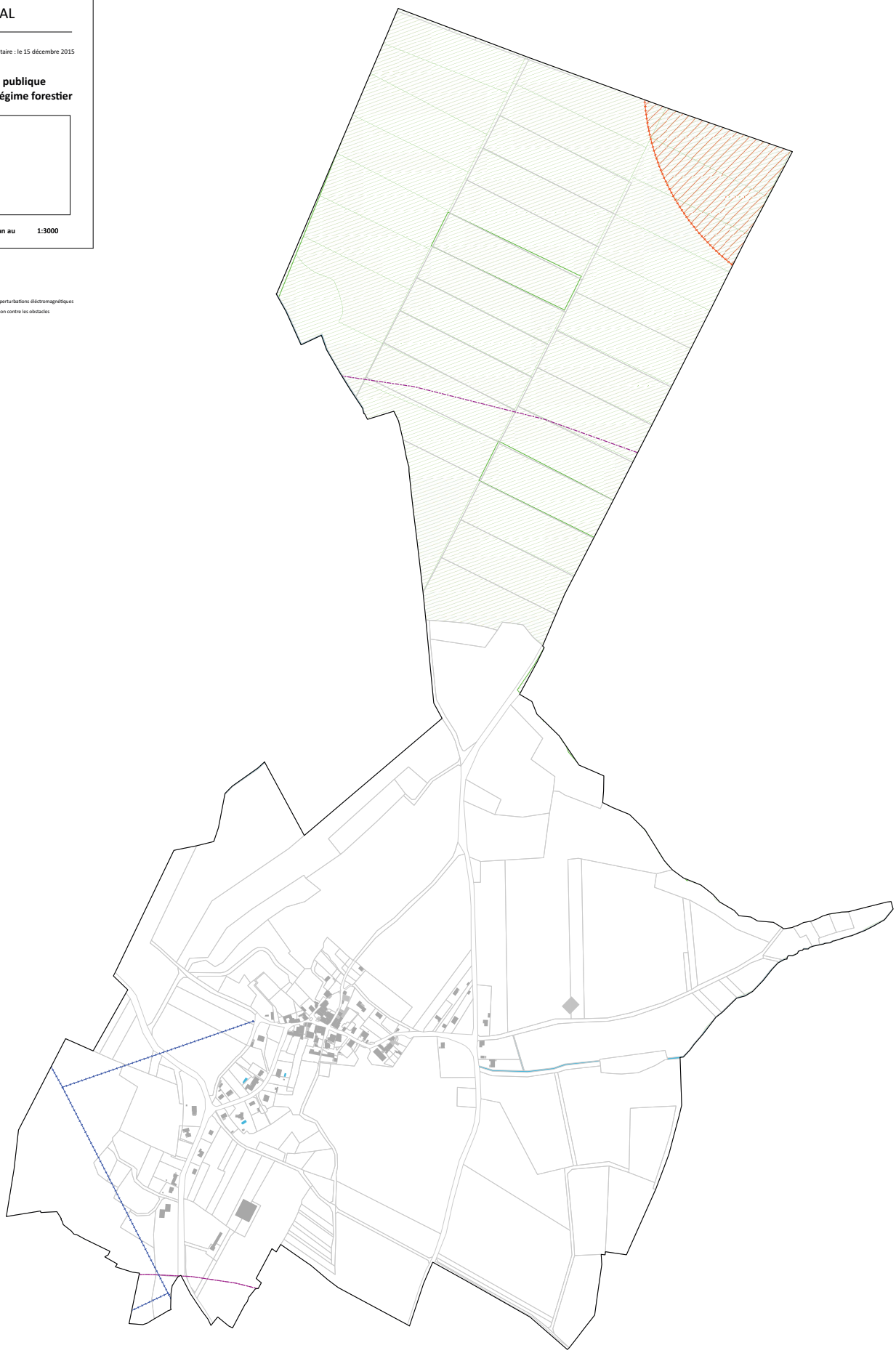

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

JOUHE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4750

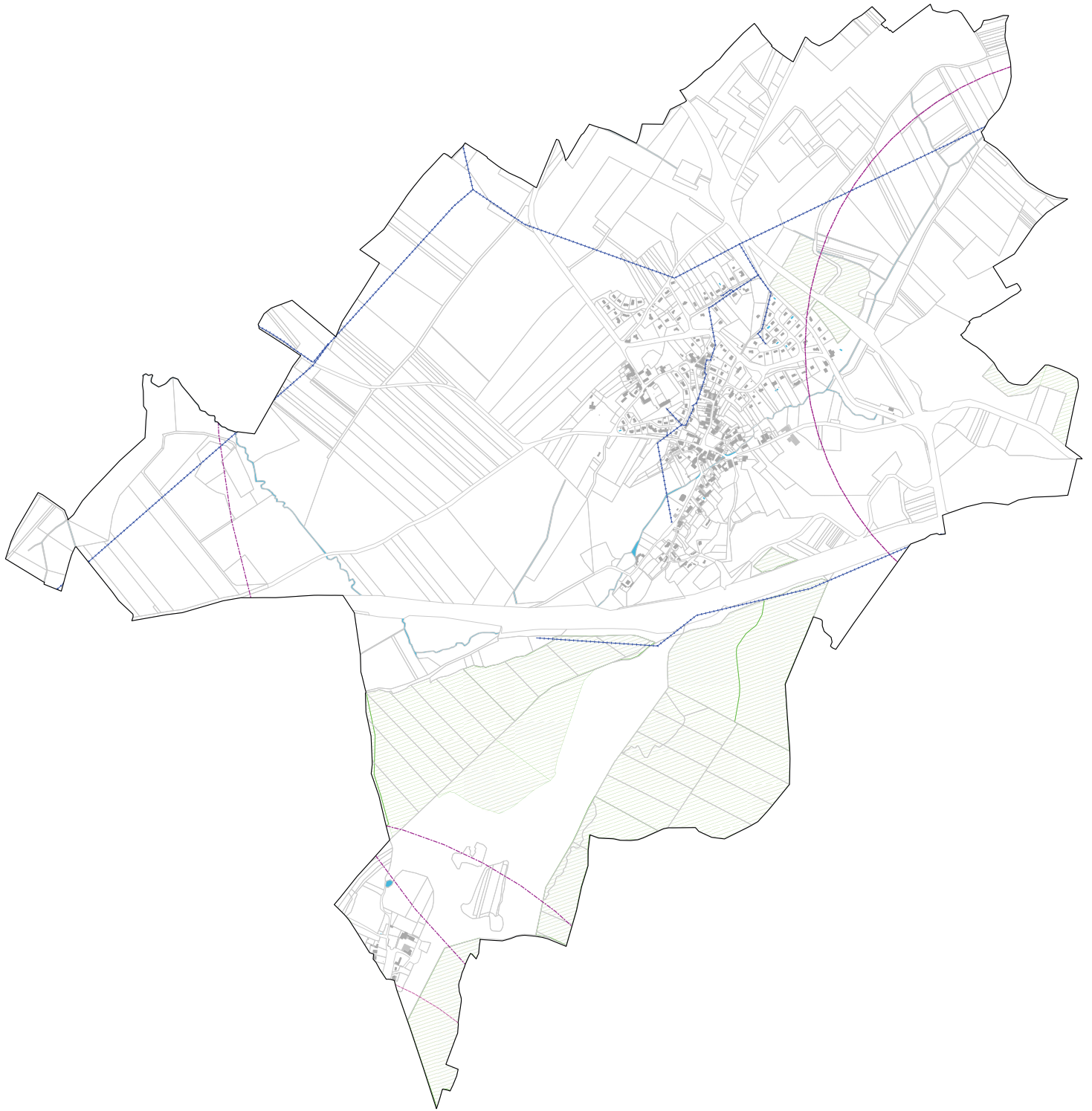

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

LAVANGEOT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:2750



Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

LAVANS-LES-DOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:6000



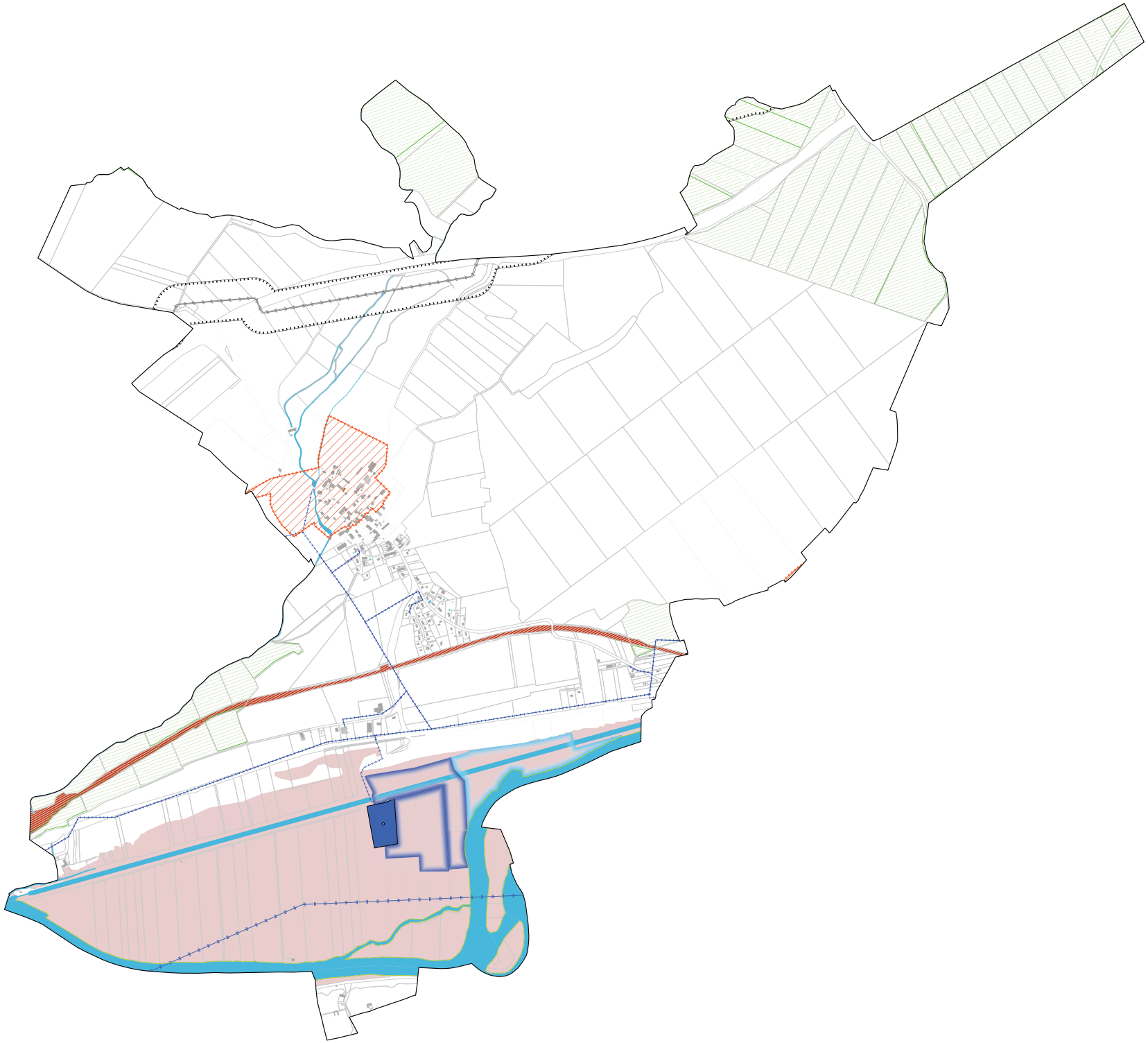

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

LE DESCHAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5000

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

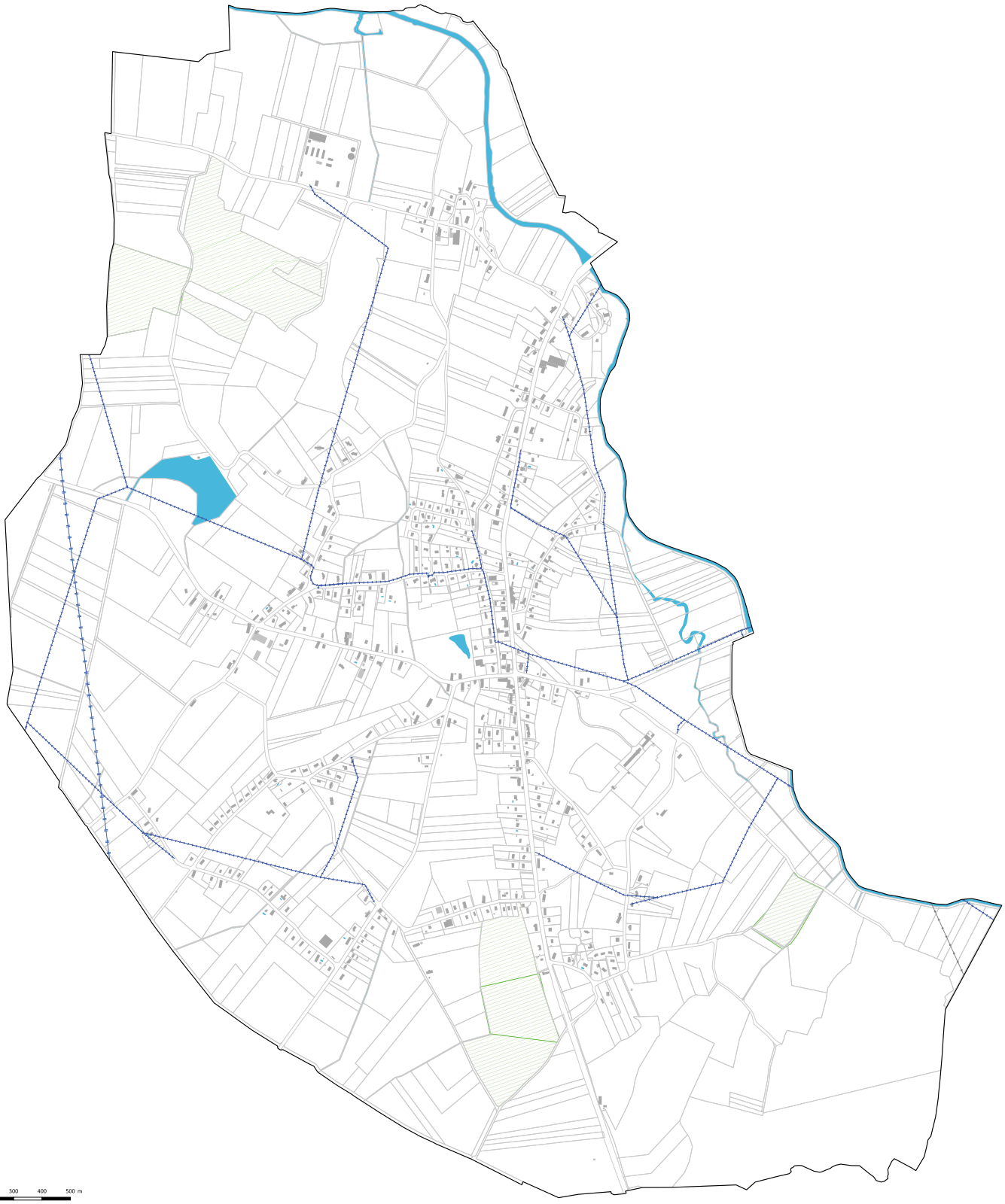

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

MALANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5500

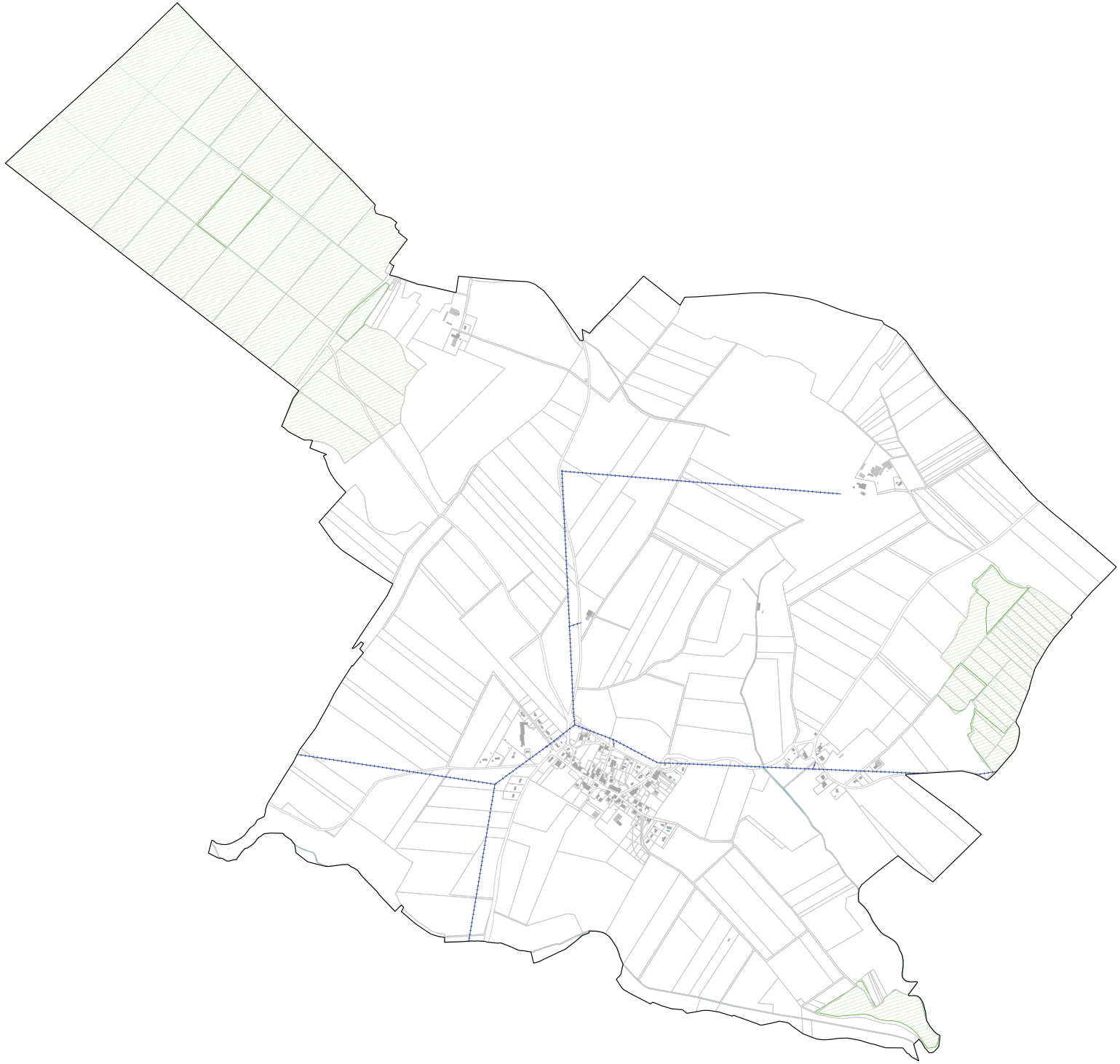

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

MENOTEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3500

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations éléctromagnétiques

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

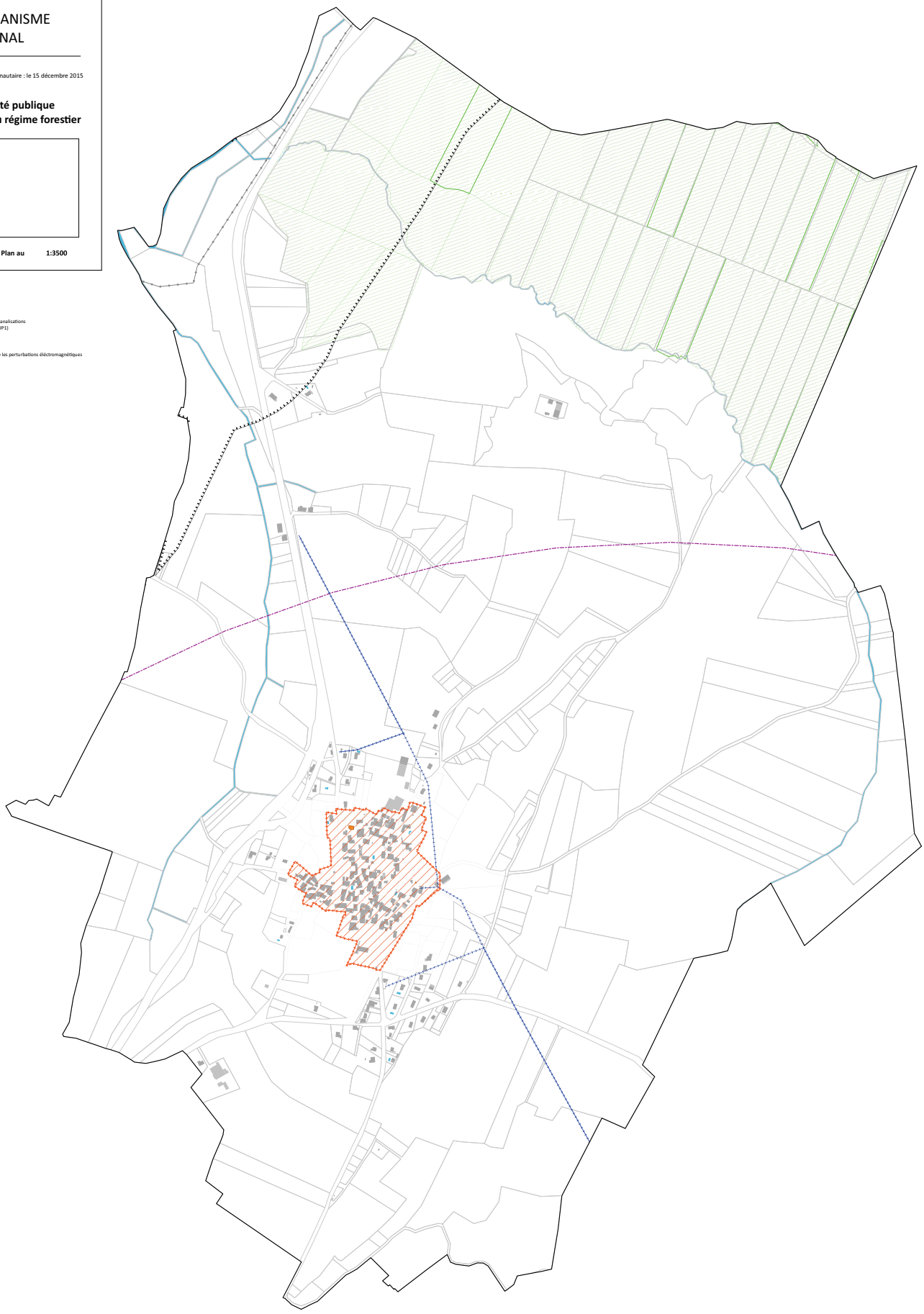

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre D[illegible] IP [illegible] 201[illegible] Servitudes : Services de

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

MOISSEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5500

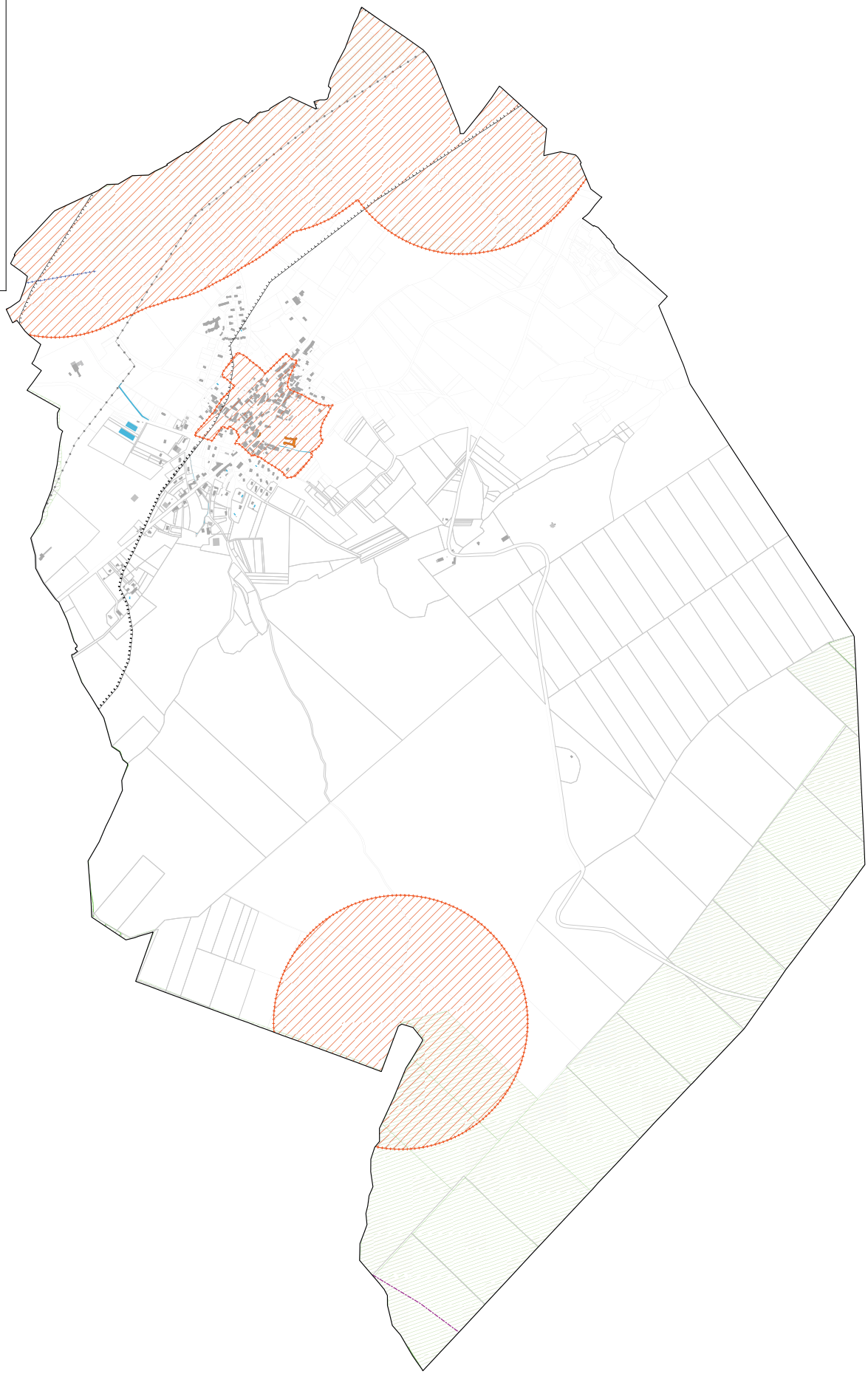

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

NB : d'autres servitudes n'ont pas pu être reportées sur ce plan, elles figurent en annexe du dossier

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

MONNIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:2750

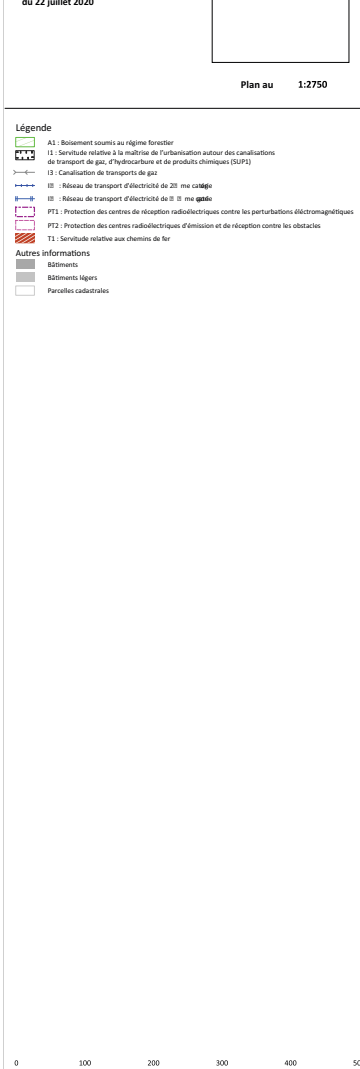



Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

NEVY-LES-DOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5000

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

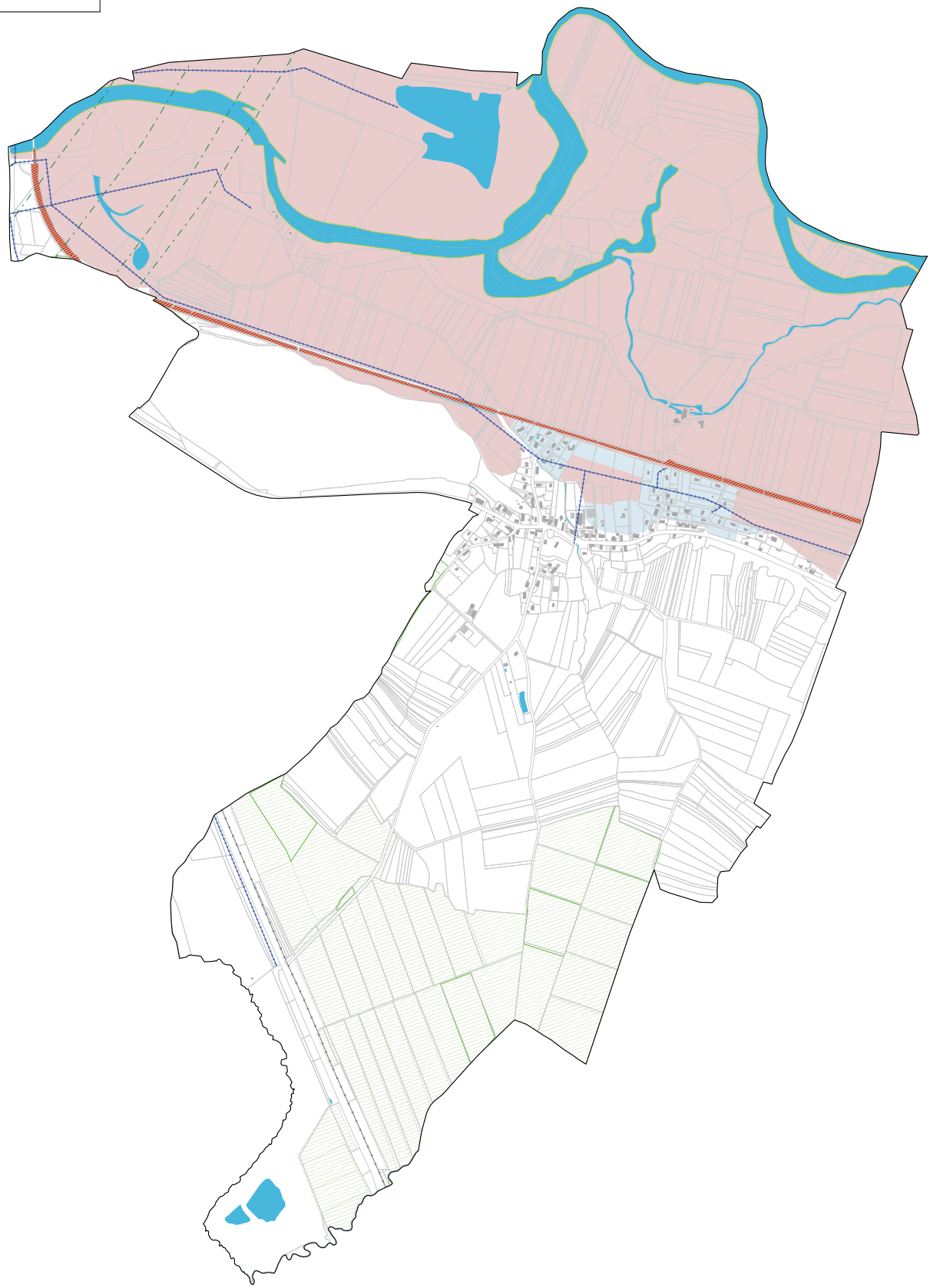

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

PARCEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5500

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- AC3 : Réserve Naturelle Nationale
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- SI1 : Patrimoine sportif
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

PEINTRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4000

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

NB : d'autres servitudes n'ont pas pu être reportées sur ce plan, elles figurent en annexe du dossier

N

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

PESEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4000

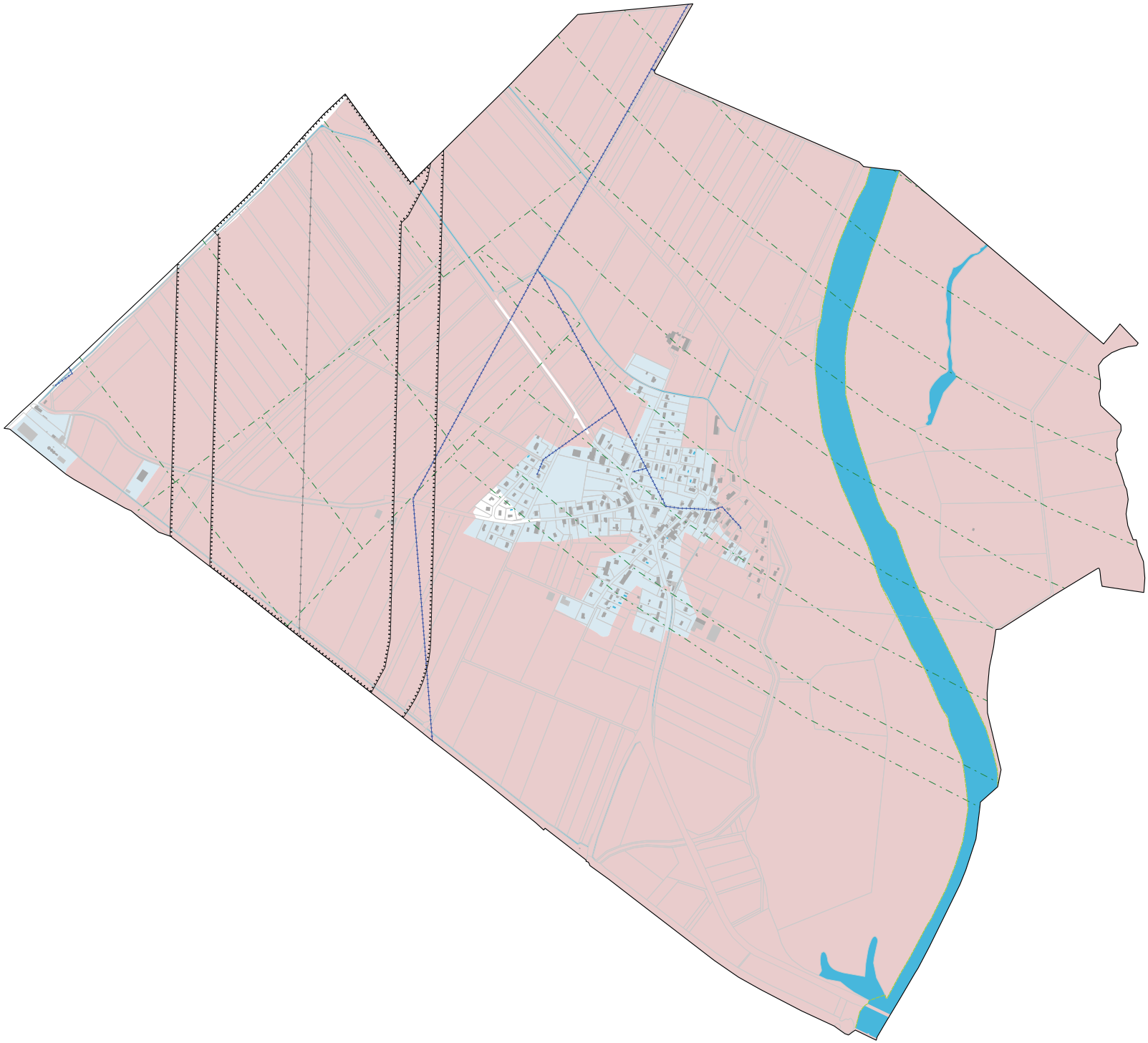

Légende

- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

POINTRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4500

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Périmètre de monument historique
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

NB : d'autres servitudes n'ont pas pu être reportées sur ce plan, elles figurent en annexe du dossier

N



0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

RAINANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3750



Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ROCHEFORT-SUR-NENON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5250

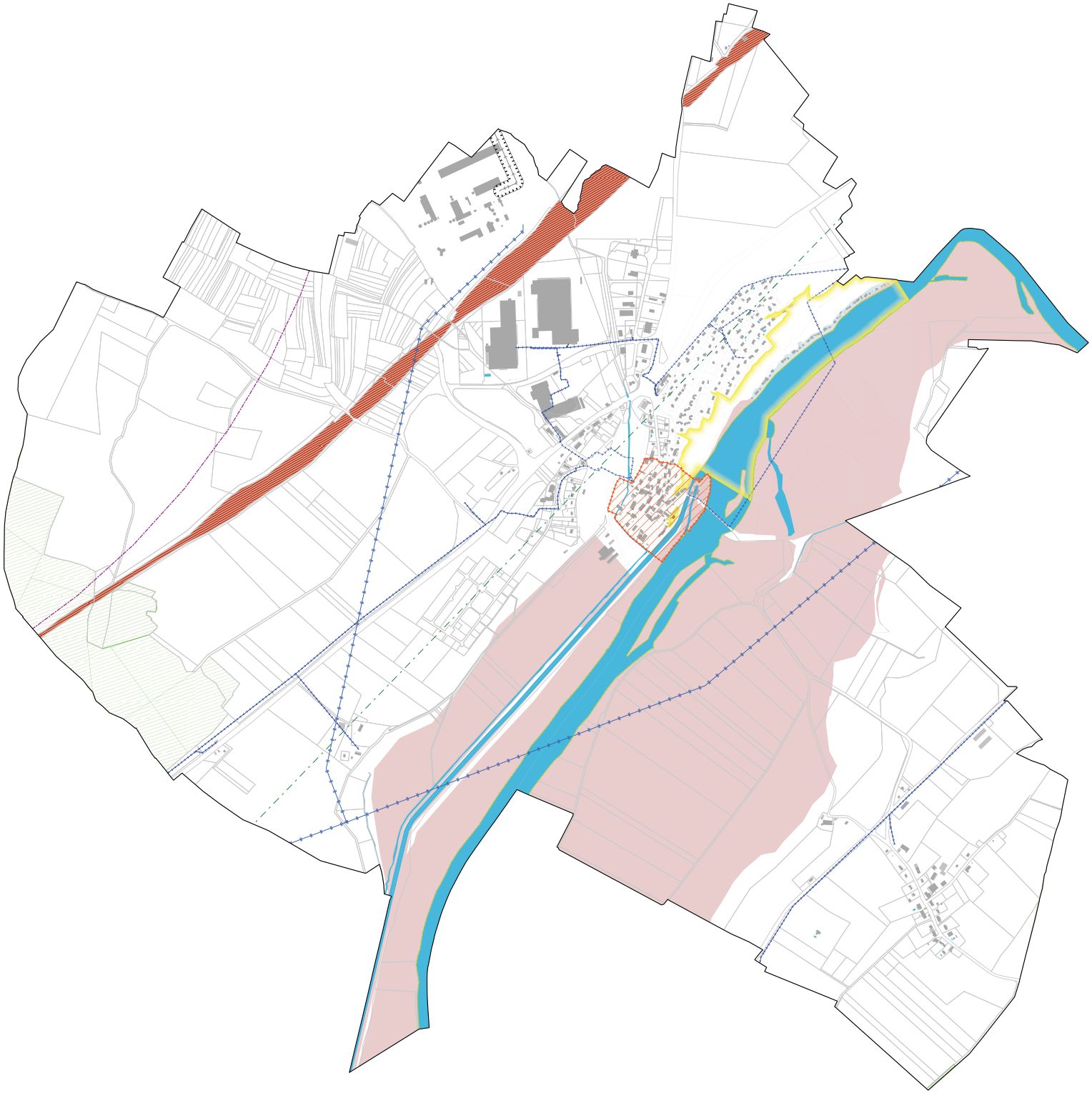

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- AC1 : Monument historique
- AC1 : Périmètre de monument historique
- AC2 : Site inscrit
- EL3 : Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone inconstructible
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation : zone constructible sous conditions
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- T5 : Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude de dégagement aéronautique et de balisage
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ROMANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:3750



Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transports de gaz
- I8 : Réseau de transport d'électricité de 2I8 me catégie

Autres informations

- B8 timents
- B8 timents légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangsI8 I8 I8)

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFIP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

SAINT-AUBIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:9000

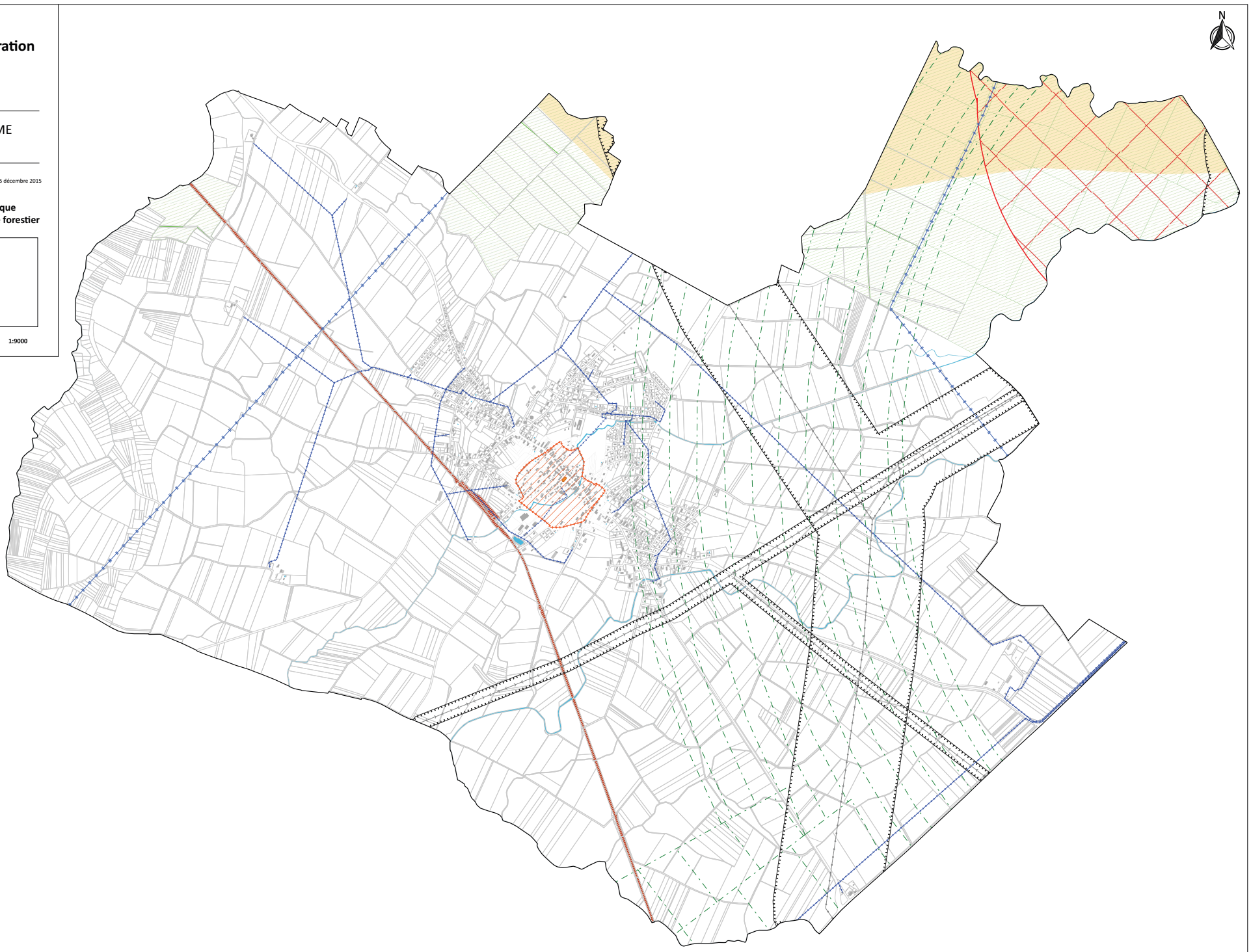

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

SAMPANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:4750

Légende

- A1 : Boisement soumis au régime forestier
- I1 : Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques (SUP1)
- I3 : Canalisation de transport de matières chimiques
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 2ème catégorie
- I4 : Réseau de transport d'électricité de 3ème catégorie
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer

Autres informations

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie (cours d'eau, étangs...)

N

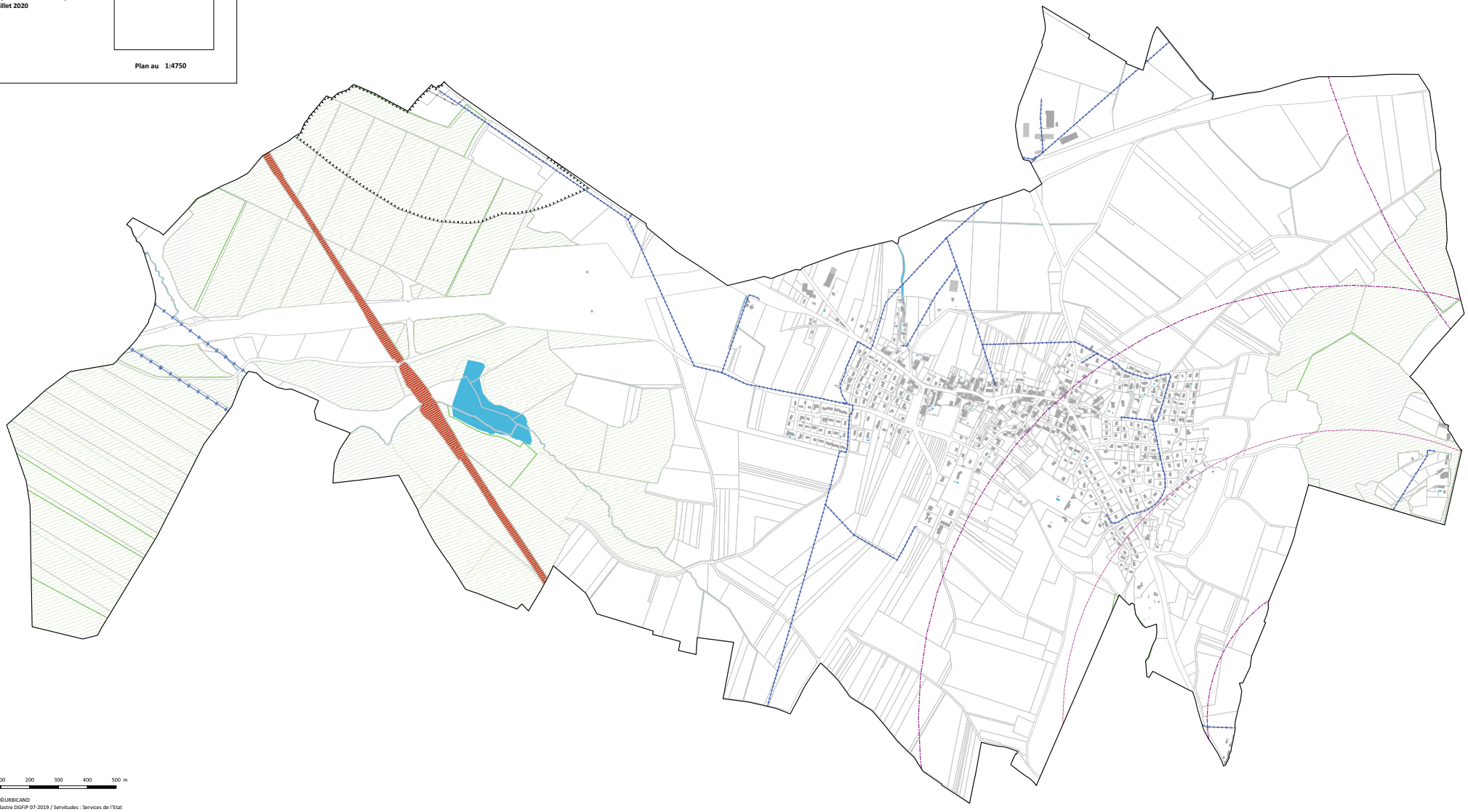

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

TAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5500

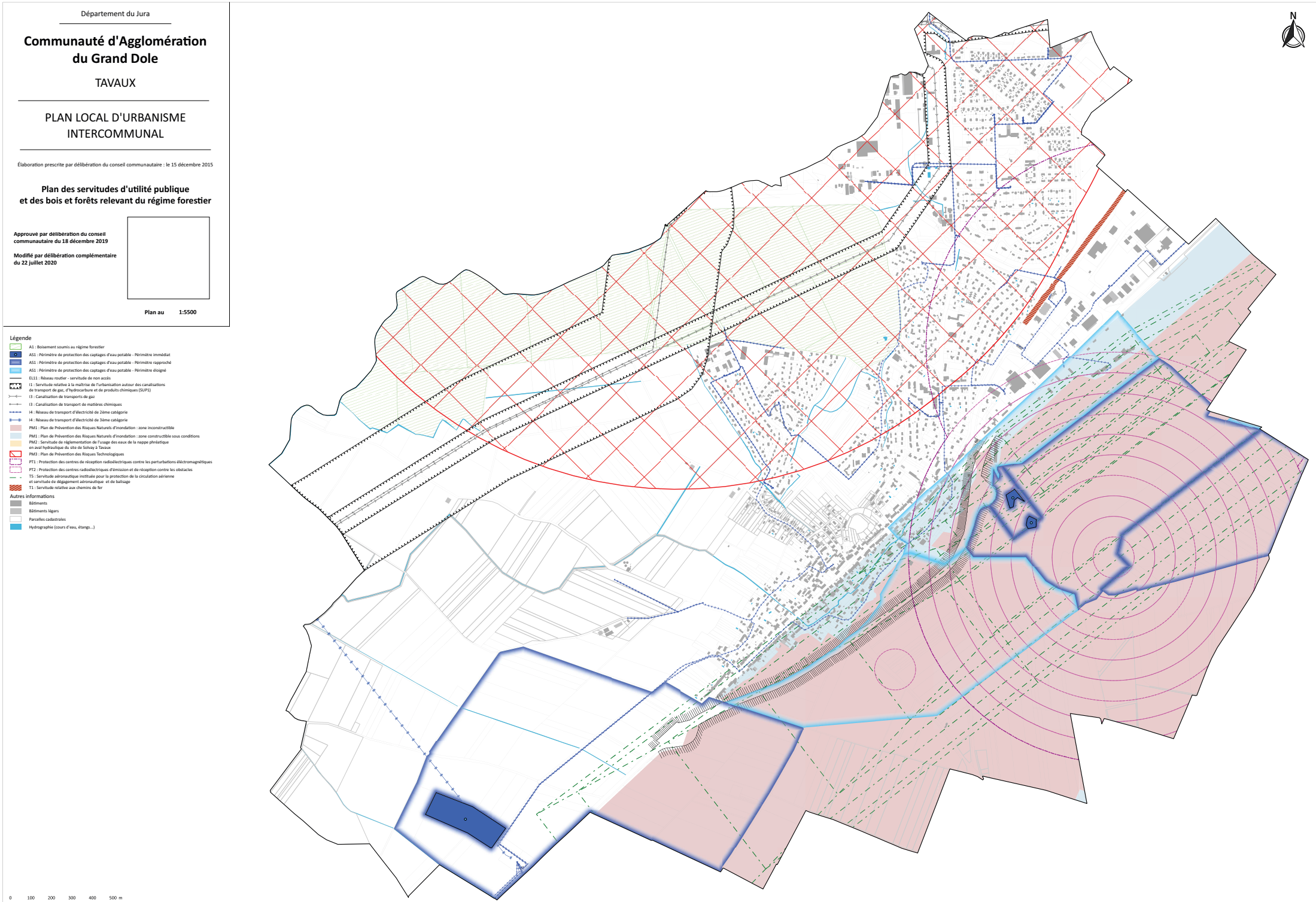

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFIP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

VILLERS-ROBERT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan des servitudes d'utilité publique et des bois et forêts relevant du régime forestier

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Plan au 1:5000

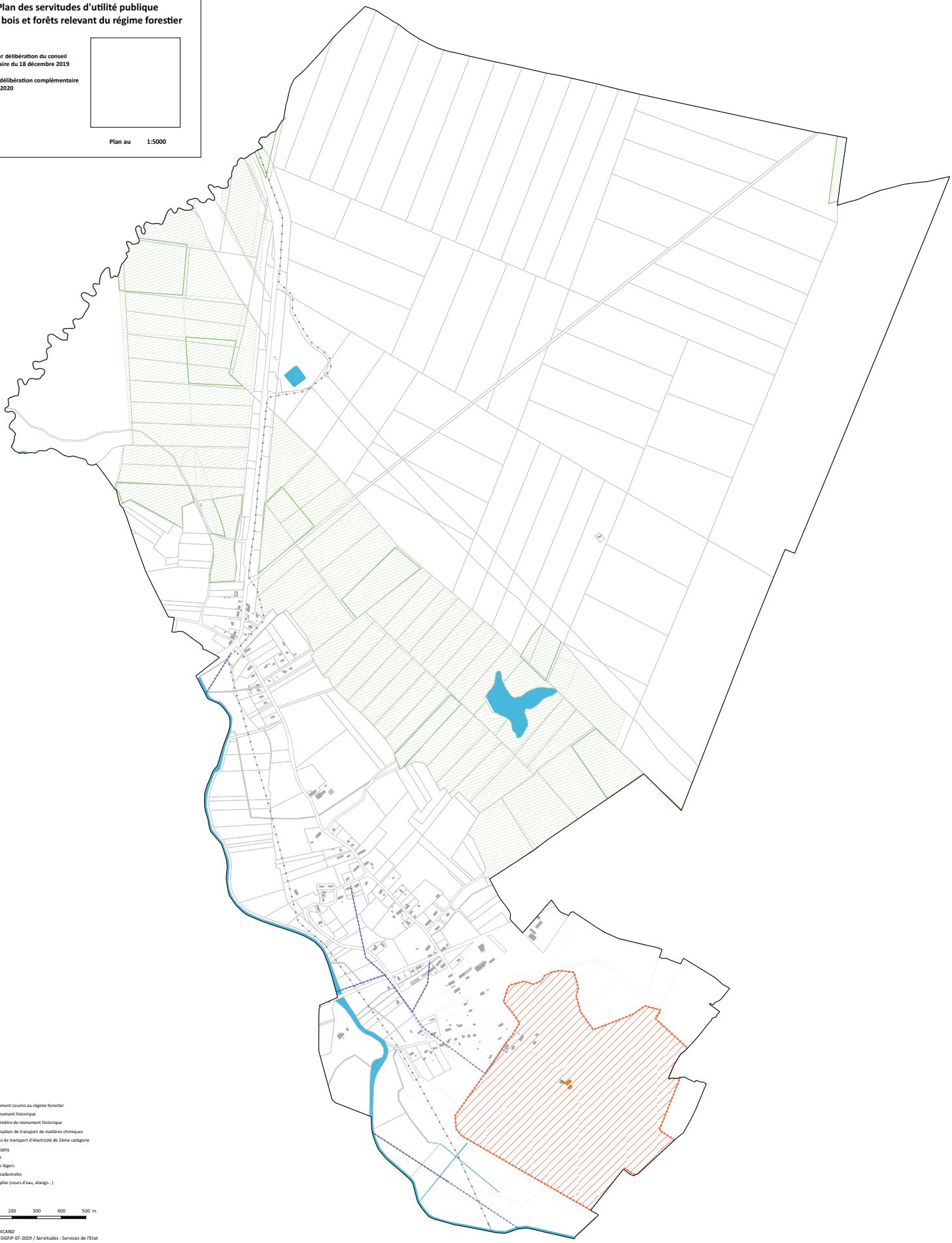

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / Servitudes : Services de l'Etat

Cartographie de la collectivité (EDIGEO - Lambert 93)

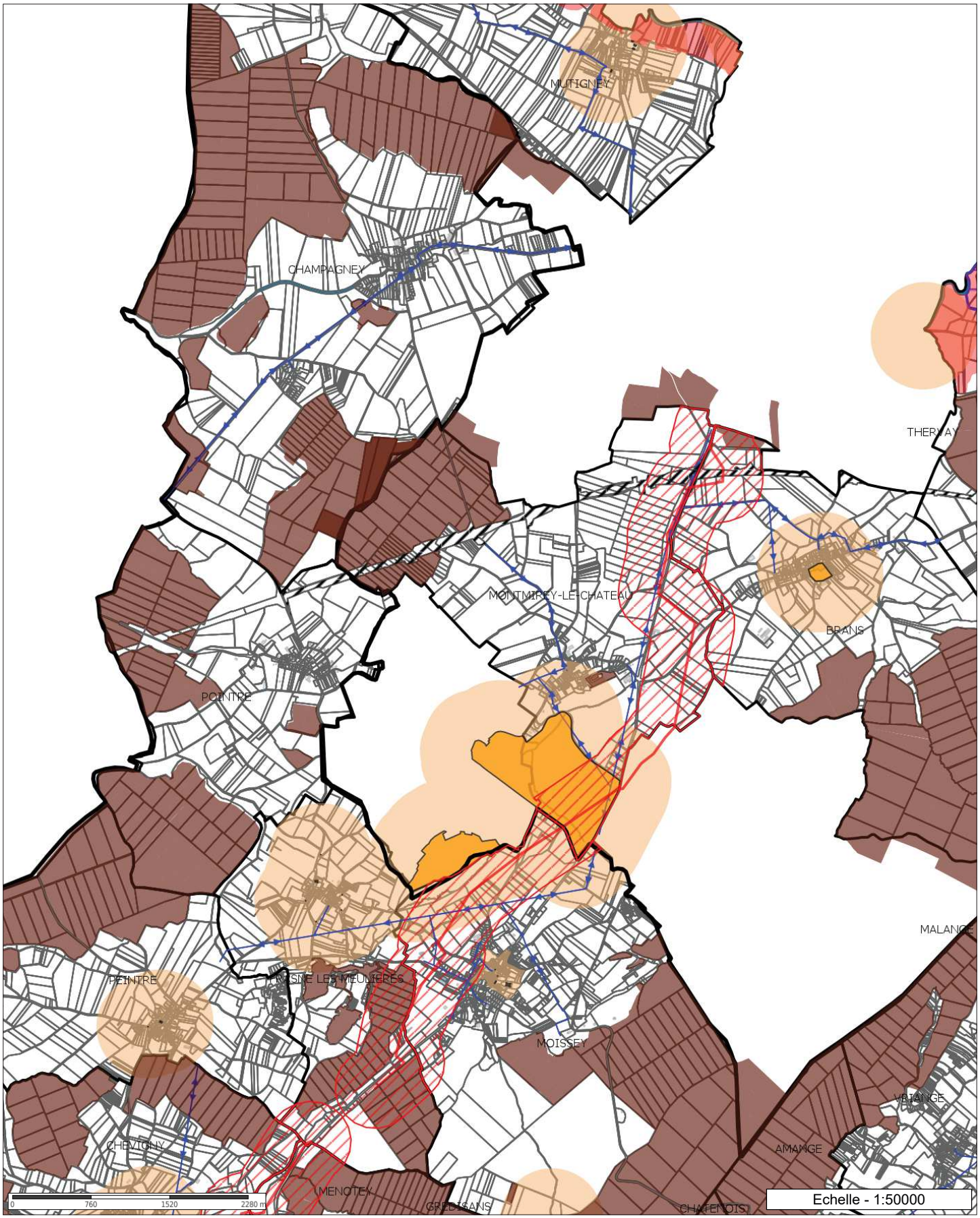

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.